



2019-2020

INMQ

Institut national des mines

**RAPPORT ANNUEL
DE GESTION**

Le présent document a été produit par l'Institut national des mines.

Rédaction

Karine Lacroix, conseillère en communication
Lyne Bisson, secrétaire générale
Institut national des mines

Supervision

Jean-François Pressé, président-directeur général
Institut national des mines

Diffusion

Karine Lacroix, conseillère en communication
Maripier Viger, adjointe aux communications
Institut national des mines

Graphisme

Pro-Actif

Révision linguistique

Camille E. Cullen

Pour toute demande de renseignement :

Institut national des mines
125, rue Self
Val-d'Or (Québec) J9P 3N2
Téléphone : 819 825-4667
Télécopieur : 819 825-4660
info@inmq.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISBN : 978-2-550-86951-1 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-86953-5 (En ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2020

ISSN 1929-6290 (Imprimé)

ISSN 1929-6304 (En ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut national des mines, 2020

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.





TABLE DES MATIÈRES

MESSAGES DES AUTORITÉS	6	Un conseil d'administration de l'Institut national des mines tenu sous terre	36
Message du ministre	7	Les travaux de l'Institut national des mines inspirent le secteur minier de la Nouvelle-Calédonie	37
Message de la présidence du conseil d'administration	9	Les tendances générales en formation minière 2019-2020	37
Message de la direction générale	11	Colloque Québec Mines 2019	38
DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES	12	Collaboration au Guide et outils des ressources humaines	39
LES ÉTATS FINANCIERS	14	Une série de conférences pour présenter les publications de l'Institut national des mines et de ses partenaires	39
Rapport de la direction	15	Estimation des besoins de main-d'œuvre du secteur minier au Québec 2019-2023 avec tendances 2028	39
Rapport de l'auditeur indépendant	16	Conférences et visites pour mieux faire connaître les travaux de l'Institut national des mines	40
État des résultats et de l'excédent cumulé	18	L'infolettre MineAvenir: les tendances en formation minière et dans le secteur minier	41
État de la situation financière	19	La visibilité de l'Institut dans l'espace public et médiatique	41
État de la variation des actifs financiers nets	20	Un tout nouveau site Internet	41
État des flux de trésorerie	21		
Notes complémentaires	22		
1. PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES	28	2. RÉSULTATS	42
1.1 L'organisation en bref	29	2.1 Plan stratégique 2018-2023	43
Mission de l'organisation	29	Sommaire des résultats 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2023	43
Contexte	29	Objectif 1: Documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale par des activités de veille	43
Fonctions	29	Objectif 2: Analyser les tendances en innovation susceptibles d'avoir un impact sur la formation minière au Québec	43
L'équipe de l'INMQ, ses collaboratrices, ses collaborateurs et ses partenaires	30	Objectif 3: Promouvoir le résultat des travaux de l'Institut auprès des partenaires institutionnels et corporatifs lors d'événements ciblés et sur des thèmes documentés	43
1.2 Faits saillants de l'année 2019-2020	32	Objectif 4: Réaliser des études prévisionnelles et prospectives pour l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel de compétences recherchées	43
Outil diagnostic de la maturité numérique de programmes d'études ou de formation	32	Objectif 5: Réaliser des projets pilotes visant la diversification des modes d'enseignement	43
Mission au Maroc	32	Objectif 6: Soumettre des avis au ministre pour faire évoluer l'offre de formation	43
Entente signée avec le Royaume du Maroc au PDAC 2020	33	Objectif 7: Réaliser des activités de promotion avec des partenaires	44
Avis au ministre visant à soutenir l'internationalisation de l'offre de formation	34		
Le passage remarqué du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, au Salon national de l'éducation	34		
Portrait des simulateurs d'engins miniers en formation minière	35		
Reconnaissance des acquis et des compétences dans le secteur minier (RAC)	35		

Objectif 8 : Contribuer à la promotion de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les métiers et les professions du secteur minier	44	3. LES RESSOURCES UTILISÉES	52
Objectif 9 : Contribuer à la promotion internationale de la formation minière offerte au Québec	44	3.1 Utilisation des ressources humaines	53
Enjeu 1 : La connaissance des tendances en formation ayant un impact sur le développement des compétences de l'avenir	45	Répartition de l'effectif par secteur d'activité	53
Objectif 1 : Documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale par des activités de veille	45	Formation et perfectionnement du personnel	53
Objectif 2 : Analyser les tendances en innovation susceptibles d'avoir un impact sur la formation minière au Québec	45	Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	54
Objectif 3 : Promouvoir le résultat des travaux de l'Institut auprès des partenaires institutionnels et corporatifs lors d'événements ciblés et sur des thèmes documentés	46	Données accessibles concernant le taux de départ volontaire	55
Enjeu 2 : L'actualisation de l'offre de formation	47	3.2 Utilisation des ressources financières	56
Objectif 4 : Réaliser des études prévisionnelles et prospectives pour l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel de compétences recherchées	47	Dépenses par secteur d'activité	56
Objectif 5 : Réaliser des projets pilotes visant la diversification des modes d'enseignement	48	3.3 Utilisation des ressources informationnelles	57
Objectif 6 : Soumettre des avis au ministre pour faire évoluer l'offre de formation	48	Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles	57
Enjeu 3 : L'attraction de la main-d'œuvre dans le secteur minier	49	Principales activités en ressources informationnelles des autres ressources y étant affectées	57
Objectif 7 : Réaliser des activités de promotion avec des partenaires	49	4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	60
Objectif 8 : Contribuer à la promotion de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les métiers et les professions du secteur minier	50	4.1 Gestion et contrôle des effectifs	61
Objectif 9 : Contribuer à la promotion internationale de la formation minière offerte au Québec	51	4.2. Développement durable	62
2.2 Déclaration de services aux citoyens	51	4.3 Occupation et vitalité des territoires	63
		4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	63
		4.5 Accès à l'égalité en emploi	63
		4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	64
		4.7 Gouvernance de l'Institut national des mines	68
		Fonctionnement des comités	68
		Membres du conseil d'administration	69
		4.8 Allègement réglementaire et administratif	71
		4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	71
		4.10 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	73
		4.11 Égalité entre les femmes et les hommes	74
		4.12 Politique de financement des services publics	74



MESSAGES DES AUTORITÉS



MESSAGE DU MINISTRE

Par ses activités de développement et de promotion pour la formation professionnelle, technique et universitaire, l'Institut national des mines du Québec a, encore une fois cette année, fait rayonner le Québec à l'échelle nationale et internationale, ce qui a contribué à en faire un chef de file de l'industrie minière mondiale.

La dernière année a permis à l'organisme de démontrer toute son expertise et son savoir-faire dans une multitude de dossiers tous plus importants les uns que les autres. Celui-ci a ainsi élaboré un outil simple, précis et adaptable visant à effectuer le diagnostic de la maturité numérique de programmes d'études professionnelles et techniques ainsi qu'un rapport sur la recension des simulateurs d'engins miniers dans les régions les plus actives du Québec, mettant ainsi en évidence les besoins du secteur minier.

Sa mission au Maroc en décembre dernier aura par ailleurs permis à l'Institut de signer une entente de collaboration avec ce pays africain dans le but d'améliorer les pratiques de formation dans le secteur minier, notamment par l'analyse prospective des qualifications et la planification des besoins de formation.

Les activités de veille, de conseil et de recherche de l'Institut, au cœur du développement du secteur minier, font du Québec un acteur incontournable à l'échelle de la planète. Notre expertise, nos compétences et nos connaissances rejaillissent également sur nos réseaux de l'éducation. Des gens des quatre coins du globe s'intéressent à nos pratiques et veulent en apprendre plus sur nos façons de faire.

L'Institut national des mines du Québec est au cœur d'un monde de possibilités, non seulement pour le secteur minier, mais aussi pour toute la collectivité québécoise. Je suis convaincu que les mois à venir seront, eux aussi, synonymes de développement, de partage et de succès.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE

Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur



MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Ministre, le conseil d'administration est heureux de vous présenter le rapport annuel de gestion 2019-2020. Il s'agit d'une année marquante pour l'organisation puisque les travaux diffusés au cours des 10 dernières années ont connu une reconnaissance plus qu'évidente à la fin de l'année financière en mars 2020. La vision audacieuse de l'éducation au Québec et plus spécialement de la formation minière proposée dans les études de l'Institut national des mines (INMQ) est devenue une voie à suivre et plus seulement pour répondre aux besoins de l'industrie minière, mais également de toutes industries confondues. L'accessibilité à la formation favorise le développement d'une offre diversifiée de formation et encourage l'acquisition des compétences 4.0, d'autant plus essentielle aujourd'hui.

Pour parvenir à enrichir les discussions entourant nos travaux de la dernière année, l'Institut national des mines a accueilli trois nouveaux membres au conseil d'administration, messieurs Alain Guillemette, directeur général de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, située à Val-d'Or en Abitibi-Témiscamingue et Richard Poirier, directeur général de la Commission scolaire du Fer, à Sept-Îles dans la région de la Côte-Nord. Ceux-ci agiront comme membres provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concerné par le secteur minier. Finalement, monsieur Mamadou Falilou Diop, directeur adjoint à l'éducation des adultes et de la formation professionnelle à la Commission scolaire Kativik de la région du Nord-du-Québec occupera le poste de membre provenant de la Commission scolaire Kativik. Cependant, nous avons vécu également le départ de M^{me} Johanne Jean, membre fondatrice du premier conseil d'administration de l'Institut national des mines. D'ailleurs, nous voulons encore une fois lui témoigner notre profonde reconnaissance pour son investissement dans les travaux de l'Institut depuis sa création et pour son dévouement qui a duré plus de 9 années. Sa rigueur et sa vision stratégique sont des valeurs qui continueront d'influencer le conseil et l'équipe de l'INMQ. Ce rapport annuel de gestion est également un moment pour souligner à grand trait la qualité de l'implication de l'ensemble des membres du conseil d'administration qui participent activement à l'un ou l'autre des comités, qui assurent la saine gestion des fonds publics et veillent à l'atteinte des objectifs de la planification stratégique, et ce, dans le respect des règles d'éthique et de déontologie.

Travailler et enseigner autrement sera certainement l'une des priorités tant dans le secteur de l'éducation que le secteur minier pour les prochaines années puisque les technologies propres à l'industrie 4.0 telles que la robotisation, l'intelligence artificielle et la cybersécurité convergent toutes vers la transformation de la mine traditionnelle à la mine intelligente. Une vision partagée par d'autres industries du



Québec. Ainsi, il importe de développer une stratégie numérique globalisante reposant sur une conception claire et partagée des compétences 4.0 essentielles. Adapter nos boussoles aux besoins tout en actualisant les tendances pédagogiques et technologiques permettra, grâce à nos travaux, de mieux soutenir les établissements d'enseignement du Québec offrant de la formation minière, mais également de faire écho sur l'importance à accorder à la formation continue dans notre industrie. Le milieu de travail ne sera plus le même désormais et le conseil d'administration gardera un œil sur cette perspective prometteuse.

Maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre déjà active dans le domaine minier et s'assurer que les apprenantes et les apprenants ont une formation initiale à la fine pointe de ce que l'on retrouve en industrie est un défi de taille, mais possible. Une évolution est nécessaire pour répondre aux attentes découlant des grandes tendances qui se dessinent notamment au regard de l'industrie 4.0. Investissons maintenant dans la relève, diversifions nos façons de travailler et actualisons l'offre de formation pour assurer cette transformation.

Guy Belleau
Président du conseil d'administration



MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. le Ministre, la société québécoise tout comme la planète ont vécu des bouleversements depuis les dernières semaines. La transformation numérique s'est déployée dans toutes les sphères de la vie, forçant bon nombre de professionnelles et de professionnels du secteur de l'éducation à embrasser le changement et à s'adapter en temps de crise. Les nouvelles technologies n'ont jamais autant été exploitées et les compétences numériques aussi développées. L'éducation portée par l'intelligence humaine d'une société, par son intellect, par sa volonté de concertation et son cœur a permis d'investir massivement à relever la société. Investir dans l'éducation, c'est investir dans des êtres humains ayant les habiletés à s'adapter, à comprendre les situations et à faire évoluer la société.

Cette année, le télétravail a fait ses preuves dans la culture organisationnelle de plusieurs entreprises autant que l'importance accordée à la formation en ligne, un moteur économique maintenant expérimenté à divers niveaux par les établissements d'enseignement. Être avant-gardiste a certainement servi les plus audacieux en cette période remplie de défis et notamment le secteur de l'éducation et le secteur minier, mais surtout à positionner le discours fort de l'Institut national des mines portant sur l'importance d'augmenter l'accessibilité à la formation, que ce soit à distance, en ligne ou en visioconférence, tout en valorisant la pédagogie numérique et le développement des compétences modernes. Les établissements d'enseignement du Québec ont dépassé la théorie pour mettre en place des moyens concrets pour convaincre tout un chacun qu'il est possible d'enseigner autrement, un sujet actuel devenu une évidence.

Poursuivant son mandat de vous conseiller, l'Institut national des mines a pu constater que les recherches effectuées et son discours prospectif de la formation minière au Québec ont influencé le domaine de l'éducation ainsi que le secteur minier au Québec. L'année 2019-2020 a été un moment d'appropriation où notre jeune équipe a pris connaissance de l'ensemble des dossiers de l'organisation en y mettant leur dynamisme et leur contribution à l'effort collectif nécessaire afin de répondre aux objectifs ambitieux de la Planification stratégique 2018-2023. L'équipe, avec la collaboration exceptionnelle des membres du conseil d'administration, a su présenter des travaux de recherche rigoureux à la hauteur de la notoriété bâtie au cours des dernières années.

Désormais, nous ne verrons plus l'éducation de la même façon. Son visage a changé radicalement. Imparfaite certes, l'éducation poursuit ses efforts avec ses professionnelles et professionnels qui



ont la volonté de faire mieux dans un avenir rapproché. Dans cette perspective, l'Institut national des mines promet de continuer à être le porte-étendard de la nouvelle ère qui se dessine. Le partenariat, la concertation et la rigueur sont les valeurs clés qui orientent les actions de l'Institut national des mines. Le travail et l'atteinte des objectifs, et ce, ensemble, représentent bien la société d'aujourd'hui et de demain. Maintenant, chaque orientation prise par le gouvernement, les gestionnaires d'établissement d'enseignement et ceux des entreprises minières, chaque action effectuée par ses professionnelles et professionnels et chaque comportement adopté par tous, veilleront certainement à faire de la formation une des valeurs fondamentales qui forgent la collectivité, l'aident en temps de crise et lui permettent d'évoluer. Surtout, n'oublions pas, l'éducation demeure une des stratégies d'investissement des plus prolifiques.

JEAN-FRANÇOIS PRESSÉ
Président-directeur général

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données qui y sont présentées et des contrôles afférents.

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de l'Institut national des mines :

- décrit fidèlement la mission, le mandat, la vision et les valeurs de l'Institut;
- présente, en plus des faits saillants de l'exercice, les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus en lien avec le plan stratégique 2018-2023 de l'Institut;
- rend compte de l'utilisation des ressources allouées à l'Institut;
- rend compte d'obligations législatives et gouvernementales de l'Institut.

En conséquence, je déclare avoir toutes les raisons de croire que les données contenues dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020.

Le président-directeur général,



Jean-François Pressé
Val-d'Or, mai 2020



LES ÉTATS FINANCIERS

L'Institut est assujéti à la Loi sur l'administration publique et il s'acquitte régulièrement de ses obligations envers le gouvernement par la production de rapports tant pour la reddition de comptes en matière de gestion financière que pour l'administration de l'ensemble de ses activités.

Les états financiers ont été intégrés dans leur intégralité au présent rapport à la suite de leur adoption par le conseil d'administration, le 28 mai 2020.

Table des matières

Rapport de la direction.....	15
Rapport de l'auditeur indépendant.....	16
État des résultats et de l'excédent cumulé.....	18
État de la situation financière.....	19
État de la variation des actifs financiers nets	20
État des flux de trésorerie	21
Notes complémentaires.....	22

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président directeur général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JF Pressé', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-François Pressé
Val-d'Or, le 28 mai 2020



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Institut national des mines (« l'Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Roch Guérin, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Montréal, le 28 mai 2020

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020 Budget	2020 Réal	2019 Réal
	\$	\$	\$
Revenus			
Contribution du gouvernement du Québec	970 000	970 482	970 000
Intérêts	6 000	6 513	5 979
	<u>976 000</u>	<u>976 995</u>	<u>975 979</u>
Charges			
Traitements et avantages sociaux	606 803	633 513	549 897
Services professionnels	362 783	271 437	261 892
Frais de déplacement	105 000	75 857	73 825
Publicité et communication	43 000	34 515	39 994
Amortissement des immobilisations corporelles	29 002	26 242	21 953
Fournitures et approvisionnements	24 500	20 601	16 434
Frais de formation	6 000	6 198	3 863
Frais de représentation	3 915	909	2 308
Frais financiers	900	515	752
	<u>1 181 903</u>	<u>1 069 787</u>	<u>970 918</u>
(Déficit) excédent de l'exercice	(205 903)	(92 792)	5 061
Excédent cumulé au début de l'exercice	<u>489 295</u>	<u>489 295</u>	<u>484 234</u>
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	<u>283 392</u>	<u>396 503</u>	<u>489 295</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2020

	2020	2019
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	412 231	453 732
Comptes à recevoir (note 3)	44 746	62 561
Stocks destinés à la revente	-	229
	456 977	516 522
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	179 616	142 222
Actifs financiers nets	277 361	374 300
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	93 356	94 070
Charges payées d'avance	25 786	20 925
	119 142	114 995
Excédent cumulé	396 503	489 295
Obligations contractuelles (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



M. Guy Belleau
Président du conseil d'administration



M. Michel Laplace
Président du comité d'audit

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
	\$	\$	\$
(Déficit) excédent de l'exercice	(205 903)	(92 792)	5 061
Amortissement des immobilisations corporelles	29 002	26 242	21 953
Acquisition d'immobilisations corporelles		(25 528)	(15 017)
	29 002	714	6 936
Variation des charges payées d'avances		(4 861)	(17 446)
Diminution des actifs financiers nets	(176 901)	(96 939)	(5 449)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	374 300	374 300	379 749
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	197 399	277 361	374 300

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Déficit) excédent de l'exercice	(92 792)	5 061
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	26 242	21 953
	(66 550)	27 014
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Comptes à recevoir	17 815	4 965
Stocks destinés à la revente	229	635
Créditeurs et charges à payer	22 394	11 427
Charges payées d'avance	(4 861)	(17 446)
	35 577	(419)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(30 973)	26 595
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 528)	(15 017)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(10 528)	(15 017)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(41 501)	11 578
Trésorerie au début de l'exercice	453 732	442 154
Trésorerie à la fin de l'exercice	412 231	453 732

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

1. Constitution et objet

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la *Loi sur l'Institut des mines* (RLRQ, c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste à :

1. Coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. Estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. Soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. Participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer principalement la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

Les états financiers comprennent des éléments d'actif financier et de passif financier. Leur évaluation dépend de leur classement comme il est décrit ci-après :

La trésorerie est classée dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les comptes clients sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et les traitements inclus dans le poste des créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Constatation des revenus

Contribution du gouvernement du Québec

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de contribution du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à des revenus dans la mesure où ladite contribution est autorisée, que l'Institut a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elle est comptabilisée en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux revenus à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

Passifs

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes inter-employeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Équipement de bureau	5 ans
Informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	7 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

3. Comptes à recevoir

	2020	2019
	\$	\$
Comptes clients	479	16 776
Taxes à la consommation à recevoir	44 267	45 785
	44 746	62 561

4. Crédoiteurs et charges à payer

	2020	2019
	\$	\$
Fournisseurs	94 565	79 067
Traitements	55 006	48 920
Avantages sociaux	30 045	14 235
	179 616	142 222

5. Marge de crédit

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2019) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins du Québec majoré d'un pourcentage maximum de 8 % l'an. Au 31 mars 2020, le taux est de 7,95 % (2019 : 9,45 %) et le solde à payer est de 17 \$ (2019 : 8 508 \$), inclus à la rubrique Fournisseurs du poste Crédoiteurs et charges à payer.

6. Immobilisations corporelles

	Amélioration locative	Équipement de bureau	Informatique et logiciels	2020
Coût				
Solde au début	90 969	24 550	66 831	182 350
Acquisition	15 000	2 395	8 133	25 528
Radiation	-	(7 990)	(14 082)	(22 072)
Solde à la fin	105 969	18 955	60 882	185 806
Amortissement cumulé				
Solde au début	21 742	24 219	42 319	88 280
Amortissement	12 891	537	12 814	26 242
Radiation	-	(7 990)	(14 082)	(22 072)
Solde à la fin	34 633	16 766	41 051	92 450
Valeur comptable nette	71 336	2 189	19 831	93 356
	Amélioration locative	Équipement de bureau	Informatique et logiciels	2019
Coût				
Solde au début	90 969	24 550	68 921	184 440
Acquisition	-	-	15 017	15 017
Radiation	-	-	(17 107)	(17 107)
Solde à la fin	90 969	24 550	66 831	182 350
Amortissement cumulé				
Solde au début	8 729	23 463	51 242	83 434
Amortissement	13 013	756	8 184	21 953
Radiation	-	-	(17 107)	(17 107)
Solde à la fin	21 742	24 219	42 319	88 280
Valeur comptable nette	69 227	331	24 512	94 070

Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluses au poste « Créditeurs et charges à payer » représentent 15 000 \$ (0 \$ en 2019)

7. Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs sont composés de deux régimes de retraite, soit le RRAS qui s'applique uniquement au président-directeur général, et le RVER, qui s'adresse aux autres membres du personnel et dont la participation est sur une base volontaire.

Régime de retraite

Le président directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime inter-employeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès. Au 1^{er} janvier 2020 le taux de cotisation pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 12,82 % à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2019, cette compensation a été établie à 2,97 % de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Pour l'année civile 2020, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

Ainsi, l'Institut a constaté un montant correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2019 et estimé à 6 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2020.

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 26 420 \$ (2019 : 30 368 \$). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

Régime volontaire d'épargne-retraite

Conformément à l'article 2 de la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RLRQ, Chapitre R-17.0.1)*, l'Institut a mis en place, en juillet 2019, un Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) auquel chaque membre de son personnel peut adhérer. Ce RVER est administré par Desjardins Assurances, dûment autorisé par Retraite Québec et par l'Autorité des marchés financiers à cette fin. L'Institut a cotisé au RVER de chacun des membres de son personnel éligible pour un montant équivalent à 4 % de leur salaire brut, conditionnellement à ce que le membre cotise pour un minimum de 1 %. Le montant de la cotisation employeur versée au RVER par l'Institut au 31 mars 2020 s'élève à 9 283 \$.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Les seuls actifs financiers de l'Institut qui sont exposés au risque de crédit sont la trésorerie et les comptes clients.

Le risque de crédit lié à la trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notations nationales.

La direction estime que le risque de crédit relativement aux comptes clients est limité en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit est consenti.

Au 31 mars 2020, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie et aux comptes clients correspond à sa valeur comptable.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement le solde de son encaisse et les flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. L'Institut considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie ainsi que de marge de crédit (note 5) afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les fournisseurs et les traitements sont payables dans les 30 jours suivant la date de fin d'exercice. Les flux contractuels non actualisés des fournisseurs et des traitements correspondent à leur valeur comptable.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la marge de crédit. Au 31 mars 2020, le risque de taux d'intérêt est minime puisque le solde de la marge de crédit est peu élevé au 31 mars 2020 et que celle-ci est très peu utilisée en cours d'exercice.

9. Opérations entre apparentés

L'Institut est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration ainsi que du président-directeur général de l'Institut.

Au cours de l'exercice, l'Institut a reçu des prestations de services sans contrepartie de la part de la Commission scolaire de l'Or et des Bois, une entité sous contrôle commun. L'estimation de la valeur des services concernés pour l'exercice 2020 se décrit comme suit : un loyer d'une valeur de 14 498 \$ (2019 : 14 228 \$) et l'entretien ménager d'une valeur de 1 712 \$ (2019 : 1 680 \$). Aucun montant n'a été comptabilisé à l'égard de cette prestation de service.

10. Obligations contractuelles

L'Institut est engagé par des contrats pour des services professionnels totalisant 171 748 \$ (2019 : 60 955 \$) et échéant jusqu'en mars 2023.

Exercices	
2021	109 898
2022	40 925
2023	20 925
	171 748



1. PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

1.1 L'ORGANISATION EN BREF

Mission de l'organisation

Le rôle de l'Institut national des mines est de conseiller le gouvernement du Québec dans la mise en œuvre d'une offre de formation d'avant-garde en vue de contribuer au développement du plein potentiel du secteur minier. L'Institut agit comme animateur de réseau : il multiplie les échanges entre les intervenants du milieu de l'éducation et les représentants de l'industrie minière pour favoriser l'innovation en formation minière au bénéfice du Québec tout entier. L'Institut réalise également des projets de recherche appliquée avec de nombreux partenaires venant d'établissements d'enseignement et du secteur minier.

L'article 5 de la Loi sur l'Institut national des mines définit ainsi la mission et les fonctions de ce dernier :

L'Institut a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste notamment à :

1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;

3. soumettre au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie¹ des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

Contexte

L'Institut national des mines est un organisme de petite taille, de moins de 10 employés. Un organisme de cette taille doit maintenir à la fois une grande qualité de son expertise, mais il doit également développer beaucoup de polyvalence chez son personnel afin de pouvoir répondre à ses différentes obligations de reddition de comptes en tant qu'organisme gouvernemental. Avec la capacité interne de son équipe et la concertation avec divers acteurs provenant du secteur de l'éducation et du secteur minier, l'Institut construit d'année en année une synergie dans ce grand réseau qui lui permet d'atteindre les objectifs de sa planification stratégique.

Fonctions

L'article 6 de la Loi poursuit en précisant certaines fonctions de l'Institut :

Pour la réalisation de sa mission, l'Institut peut, notamment :

1. faire réaliser, notamment avec la collaboration du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38), les études et recherches nécessaires à la connaissance du secteur minier et à l'évolution des compétences requises dans ce secteur;

2. diriger des projets pilotes et des expérimentations, principalement dans le domaine de la formation;
3. conclure, conformément à la loi, une entente avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation;
4. solliciter et recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions, pourvu que les conditions qui peuvent y être rattachées soient compatibles avec sa mission;
5. établir des modes de collaboration avec d'autres personnes ou sociétés dans le domaine minier;
6. exécuter tout autre mandat que lui confie [...] le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Selon l'article 7, « [l']Institut doit donner son avis sur toute question relative aux domaines ou matières de sa compétence qui lui est soumise par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. L'avis de l'Institut contient des recommandations sauf si la nature de la demande ne s'y prête pas ».

Selon l'article 36, « [l]e ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi ». Toutefois, le décret 878-2012 du 20 septembre 2012 précise qu'en matière d'enseignement supérieur, les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévues à la Loi sur l'Institut national des mines sont confiées au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

¹ Au moment de la publication de ce rapport, aucune modification n'avait été apportée à la Loi sur l'Institut national des mines pour lui faire respecter la dénomination actuelle des ministères chargés de son application.

L'équipe de l'INMQ, ses collaboratrices, ses collaborateurs et ses partenaires

Employées et employés

Jean-François Pressé,
Président-directeur général de l'Institut national des mines

Carolle Audy, technicienne en administration

Lyne Bisson, secrétaire générale

Karine Lacroix, conseillère en communication

Alexandre Nana, conseiller à l'innovation et à la recherche
Il est entré en poste en septembre 2019.

Nicholas Théroux, conseiller à l'innovation et à la recherche
Il est entré en poste en mai 2019.

Maripier Viger, adjointe aux communications
Elle est entrée en poste en mai 2019.

Jeffrey Vaillancourt, chargé de projet
Il a quitté ses fonctions en septembre 2019.

Collaboratrices et collaborateurs associés

Rachel Bélisle, professeure à la Faculté d'éducation
Département d'orientation professionnelle, Université de Sherbrooke

Thierry Karsenti, professeur titulaire en intégration des technologies de l'information et de la communication à l'Université de Montréal et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) en éducation

Robert Marquis, collaborateur à l'Institut national des mines
Professeur associé à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

David Paquin, professeur titulaire
Création et nouveaux médias, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Eddy Suppeno, professeur à la Faculté d'éducation
Département d'orientation professionnelle, Université de Sherbrooke

Louise Sauvé, professeure et directrice fondatrice
Société pour l'apprentissage à vie (SAVIE)

Vincent Tanguay, directeur de projet
Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations

Partenaires

- 48° Nord International
- Agnico Eagle Ltd, mine Goldex
- Agnico Eagle Ltd, mine Lapa
- Agnico Eagle, mine LaRonde
- Agnico Eagle, projet LZ5
- Ambassade du Canada au Maroc et en Mauritanie
- ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c.
- Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)
- Association minière du Québec (AMQ)
- Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM)
- Austmine Smart Mining | Australie
- Bureau du Québec à Rabat
- Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations
- Cégep de Jonquière
- Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
- Cégep de Lévis-Lauzon
- Cégep de Sept-Îles
- Cégep de Thetford
- Centre de technologie minérale et de plasturgie (CTMP)
- Centre de transfert pour la réussite éducative au Québec (CTREQ)
- Centre National de Recherche Technologique en Nouvelle-Calédonie
- Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc. (CNETE)
- Chambre de commerce de Val-d'Or
- Chambre de commerce et d'industrie d'Amos
- Groupe Minier CMAC-THYSSEN
- Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ)
 - Centre de service urbain de Val-d'Or
- Commission scolaire Crie
 - Service de l'éducation des adultes Sabtuan
- Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
 - Centre de formation professionnelle Val-d'Or
 - Polyvalente Le Carrefour
- Commission scolaire de la Baie-James
 - Centre de formation professionnelle de la Baie-James
- Commission scolaire de l'Estuaire
 - Centre de formation professionnelle de Forestville
- Commission scolaire des Navigateurs
- Commission scolaire du Fer
 - Centre de formation professionnelle de Sept-Îles
- Commission scolaire Kativik
- Conseil du patronat du Québec (CPQ)
- Corporation Royal Nickel
- Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines)
- Comité sectoriel de main-d'œuvre des technologies de l'information et des communications (TECHNOCompétences)
- Éducation internationale
- Eldorado Gold Lamaque
- Formation Québec en réseau
- Fédération des cégeps
- Glencore, Fonderie Horne
- Glencore, mine Matagami
- Glencore, mine Raglan
- Newmont Goldcorp, mine Éléonore
- Groupe MISA
- Hecla Québec, mine Casa Berardi
- IAMGOLD, mine Westwood
- Institut de la statistique du Québec (ISQ)
- Institut de recherche en mines et en environnement (IRME)
- La Cité de l'Or
- Meglab électronique inc.
- Mine Canadian Malartic
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
- Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement du Royaume du Maroc
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
- MISA
- Nouveau Monde Graphite
- Northern Centre for Advanced Technology (NORCAT) | Ontario
- Partenariats autochtones et Développement nordique
- Polytechnique Montréal
- Québec Mines
- Ressource Nottaway inc. | Entrepreneur minier Promec inc.
- Ressources Falco Itée
- Tertio conseil et stratégie, magazine *Ressources, Mines et Industrie*
- Royal Nickel Corporation | RNC Minerals
- Roy Hill | Australie
- Table jamésienne de concertation minière
- Tata Steel Minerals Canada
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
 - Unité de recherche et de service en technologie minérale (URSTM)
- Université Laval

1.2 FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2019-2020

Outil diagnostic de la maturité numérique de programmes d'études ou de formation

••

En février 2020, l'Institut national des mines a produit un outil permettant d'effectuer le diagnostic de la maturité numérique de programmes d'études collégiales et de formation professionnelle. Ce projet porteur décline le diagnostic numérique suivant cinq axes interreliés et non hiérarchisés soit la pédagogie 4.0, les compétences 4.0, le leadership 4.0, les programmes 4.0 et les outils 4.0. Ensemble, les cinq axes constituent les composantes de base indispensables pour analyser puis positionner de manière assez réaliste le programme diagnostiqué à l'ère de la 4^e révolution industrielle. La grille du diagnostic se veut simple, précise et facilement modifiable pour être applicable à tout programme d'études ou de formation. Validé au cours de la prochaine année, cet outil sera appliqué tout d'abord sur des programmes du secteur minier, et ce, avec la précieuse collaboration de plusieurs établissements d'enseignement du Québec. Cette recherche unique, pilotée par un conseiller à la recherche et à l'innovation de l'Institut national des mines, fait appel à l'expertise et à la collaboration de M. Thierry Karsenti, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le numérique en éducation et professeur titulaire à l'Université de Montréal.



*Les cinq axes du
diagnostic numérique*

Mission au Maroc

••

Du 1^{er} au 5 décembre 2019, l'Institut national des mines a participé à une mission au Maroc organisée par l'organisme 48^e Nord International. Accompagnés d'une trentaine de personnes issues du milieu de l'éducation et du secteur minier, le président-directeur-général et le vice-président du conseil d'administration de l'Institut national des mines du Québec, respectivement, messieurs Jean-François Pressé et Michel Laplace, ont pu visiter des complexes miniers et des établissements d'enseignement. Cette mission leur a permis de réseauter avec les acteurs du secteur minier en plein développement et par conséquent, en apprendre davantage sur la place de la formation minière, ses besoins en formation ainsi que le degré d'utilisation des technologies 4.0 dans l'enseignement au Maroc.

Entente signée avec le Royaume du Maroc au PDAC 2020

••



(De gauche à droite) : M. Ahmed Benlakhdim, M. Zaidi Mohssine, M. Mustapha Chaib, M^{me} Naima Ejnoui, M. Jonatan Julien, M^{me} Nathalie Camden, M^{me} Christiane Morin, M. Alexandre Nana ainsi que les signataires, M. Abdelaâli Lefdaoui et M. Jean-François Pressé.

Sous l'impulsion de l'organisme 48^e Nord, du Bureau du Québec à Rabat et de l'Ambassade du Canada au Maroc et en Mauritanie, la mission au Maroc en décembre 2019 a porté fruit puisqu'une entente de collaboration a été signée en mars 2020 entre l'Institut national des mines et le ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement du Royaume du Maroc lors du Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC), à Toronto. L'entente veillera à favoriser la coopération dans le domaine de l'analyse prospective des qualifications préalables et de la planification

des besoins de formation pour le développement des meilleures pratiques dans le secteur minier. Grâce à cette entente, ces deux organismes gouvernementaux du Québec et du Maroc vont favoriser l'échange d'information et d'expertise sur les nouvelles approches pédagogiques, veiller à la conduite d'études et de recherches conjointes sur des sujets d'intérêt commun et encourager la concertation et le développement de partenariats entre les établissements d'enseignement qui dispensent de la formation liée au secteur minier au Québec et au Maroc.

Avis au ministre visant à soutenir l'internationalisation de l'offre de formation

••

Actuellement, l'Institut national des mines finalise les derniers détails d'un avis au ministre sur l'internationalisation de l'offre de formation minière du Québec. Depuis le début de ses activités en 2010, l'Institut a acquis une expertise unique grâce à son étroite collaboration avec les acteurs institutionnels et corporatifs concernés par la formation minière, à la réalisation d'activités de veille sur les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale et à l'accomplissement de missions internationales permettant de documenter les avancées pédagogiques et technologiques mises sur pied par d'autres juridictions minières. La version préliminaire de cet avis a été présentée au conseil d'administration le 19 mars 2020 et une seconde version sera présentée lors de la réunion du conseil le 28 mai 2020, à Québec. Cet avis sera présenté au moment jugé opportun au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.



Le passage remarqué du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, au Salon national de l'éducation

••

Lors du Salon national de l'éducation de Montréal en octobre 2019, l'Institut national des mines tenait un kiosque en compagnie du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines ainsi que l'Association minière du Québec afin de promouvoir les métiers et les professions qui mènent vers le secteur minier. Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, a réalisé une visite des nombreux kiosques, notamment ceux touchant la formation minière. Il a même conduit un simulateur d'engin minier, aménagé pour l'occasion, afin de démontrer l'importance de la pédagogie numérique dans le développement des compétences des futures travailleuses et futurs travailleurs du secteur minier. Soulignons également la présence de Thierry Karsenti, une sommité en éducation numérique au Québec, qui était présent au kiosque de l'Institut national des mines lors de ce passage remarqué.



Portrait des simulateurs d'engins miniers en formation minière

..

Une collecte de données réalisée auprès des entreprises œuvrant dans le secteur minier québécois ainsi que des établissements publics d'enseignement du niveau professionnel et collégial offrant des programmes d'études directement liés au secteur minier a permis de réaliser un portrait sur la présence des simulateurs d'engins miniers. Ce recensement dresse un état de la situation quant à la répartition, l'utilisation et le niveau de fidélité des simulateurs miniers présents dans les trois régions minières les plus actives du Québec (l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec). L'étude rapporte que 37 simulateurs d'engins miniers étaient déployés au Québec au 1^{er} mars 2019. De ce nombre, 90 % des simulateurs d'engins miniers répertoriés sont la propriété d'établissements publics d'enseignement et 10 % des simulateurs répertoriés appartiennent aux entreprises du secteur minier. La répartition des simulateurs selon leur niveau de fidélité a également permis de mettre en évidence la faible disponibilité des simulateurs de haute fidélité. En effet, ces derniers représentent seulement 10 % des simulateurs d'engins miniers dénombrés au Québec. Grâce à cette publication, l'Institut national des mines a pu constater l'influence de ses publications sur l'apprentissage par simulateur, notamment pour le développement des compétences à l'ère numérique au cours de ses dix années d'existence.



*La publication lancée
en octobre 2019.*

Reconnaissance des acquis et des compétences dans le secteur minier (RAC)

..

Après une première publication de l'Institut national des mines sur la reconnaissance des acquis et des compétences dans le secteur minier, l'organisation poursuit ses travaux de recherche en documentant la démarche de la RAC dans le secteur minier, de la demande d'information jusqu'à l'obtention du diplôme par voie de RAC. Comprendre le parcours des personnes réalisant une démarche de RAC, incluant les motivations intrinsèques et extrinsèques avant d'entreprendre la démarche et les effets de celle-ci dans leur vie professionnelle et personnelle, ainsi que dégager les défis rencontrés par les personnes et les organisations, représentent les thématiques qui seront abordées dans le cadre de cette recherche s'effectuant sur deux ans. Pour l'année 2020-2021, il est prévu d'interroger une quinzaine de personnes ayant entrepris une démarche de RAC dans quatre programmes de formation professionnelle menant au secteur minier. Toujours en collaboration avec le Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CÉRTA) de l'Université de Sherbrooke, cette deuxième recherche sera publiée d'ici les deux prochaines années sous la direction scientifique de la professeure-chercheuse M^{me} Rachel Bélisle et avec la participation du professeur-chercheur M. Eddy Supeno.

Un conseil d'administration de l'Institut national des mines tenu sous terre

..



Une réunion du conseil d'administration de l'Institut national des mines s'est tenue le 24 septembre 2019.

En septembre 2019, les membres du conseil d'administration de l'Institut national des mines se réunissaient pour assister à l'une de leurs quatre séances annuelles. Ayant la volonté de faire vivre une expérience unique aux membres du conseil, le président-directeur général de l'INMQ, M. Jean-François Pressé, a convoqué la réunion sous terre au complexe minier Eldorado Gold Lamaque en Abitibi-Témiscamingue. Le conseil, composé de directions ministérielles, d'établissements d'enseignement et d'organisations tant du secteur de l'éducation que du secteur minier, a vécu une incursion dans la vie réelle de la main-d'œuvre du secteur minier québécois. Treize membres du conseil et de l'équipe de l'Institut national des mines ont tenu la réunion pendant un peu plus de trois heures dans un refuge minier à un kilomètre de la surface.

Après le conseil d'administration sous terre, les membres étaient invités à une conférence donnée par le directeur général de la mine, M. Sylvain Lehoux, ainsi que son équipe de direction, des ressources humaines et de la formation. Durant cette présentation offerte par l'entreprise, il a été question de la place de l'innovation, du développement professionnel de la main-d'œuvre et de la formation offerte en entreprise chaque année. Pour faire suite au conseil, des membres du ministère de l'Éducation ont réalisé des visites dans deux entreprises minières de l'Abitibi-Témiscamingue et un établissement d'enseignement.

Les travaux de l'Institut national des mines inspirent le secteur minier de la Nouvelle-Calédonie

• •

En août 2019, l'Institut national des mines a confié une mission de représentation au professeur associé de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, M. Robert Marquis, à titre d'intervenant pivot dans le cadre d'une entente de collaboration entre l'Institut national des mines (INMQ) et l'équipe du projet *Mines du futur* de la Nouvelle-Calédonie. Grâce à cette entente, le matériel de recherche de l'INMQ peut désormais être utilisé par l'équipe de projet. D'ailleurs, lors la réunion de démarrage du projet *Mines du futur*, M. Marquis a donné à l'Institut de recherche et de développement (IRD) une conférence fortement inspirée des travaux antérieurs de l'Institut national des mines. L'auditoire était composé de 25 représentants du secteur minier calédonien. De plus, des visites de mines à travers la Nouvelle-Calédonie, incluant les trois principales compagnies, la Société Le Nickel (SLN), Koniambo Nickel Society (KNS) et VALE, a permis d'interviewer des dirigeants sur les compétences numériques du personnel. Grâce à un formulaire inspiré des travaux de l'Institut national des mines, notamment le Portrait numérique de l'industrie minière au Québec, l'équipe du projet Mines du futur a permis d'en apprendre davantage sur la situation actuelle du secteur minier calédonien. L'équipe de recherche du projet financé par le Centre National de recherche Technique de la Nouvelle-Calédonie agit sous le leadership de M. Jean-Alain Fleurisson, professeur à Paris Tech. Ce projet de recherche regroupe d'autres universités, notamment l'Université de Lorraine, l'Université d'Alès, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'Université du Québec à Montréal et une firme-conseil installée à Nouméa. Ce partenariat stratégique confirme la notoriété des travaux de l'Institut national des mines à l'international.



Les deux publications de Tendances générales en formation minière diffusées au cours de l'année 2019-2020.

Les tendances générales en formation minière 2019-2020

• •

Pour mieux comprendre le contexte dans lequel est plongée l'industrie minière au Québec ainsi que les attentes de cette industrie en lien avec la formation minière offerte par les établissements d'enseignement, l'Institut national des mines (INMQ) documente les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale. Tirées de la veille informationnelle hebdomadaire de l'Institut, deux publications des tendances sont produites chaque année. Ces publications sont des outils utiles à la prise de décision non seulement pour orienter les recherches effectuées à l'INMQ, mais également pour les entreprises minières et les établissements d'enseignement. L'une des tendances décelées lors de cette dernière année est notamment l'importance accordée à la requalification, le perfectionnement ou la mise à niveau constante des compétences du personnel minier.

Colloque Québec Mines 2019



Quelques images du colloque intitulé *La mine actuelle et future au Québec: formation, innovations et technologies*.

Chaque année, l'Institut national des mines profite du congrès Québec Mines + Énergie, organisé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), pour tenir son colloque. Plus de 60 participantes et participants ont pris part à cet événement sous le thème : *La mine actuelle et future au Québec: formation, innovations et technologies*. La quatrième révolution industrielle rend possible le développement de mines de plus en plus « intelligentes » et doit être mise en œuvre avec une vision holistique. Le colloque du 18 novembre 2019 fut un moment de choix pour découvrir les dernières innovations technologiques affectant la formation. Quatre conférences y ont été présentées : la robotisation et le changement

dans la nature des tâches, l'accélération phénoménale de l'évolution technologique vers l'intelligence artificielle et ses répercussions sur l'éducation, l'implantation des compétences du 21^e siècle dans les programmes de formation initiale et continue du secteur minier et la stratégie globale de la cybersécurité dans les mines intelligentes. Des projets novateurs en formation minière, utilisant la réalité virtuelle, ont également été présentés : celui du Centre de formation professionnelle de Val-d'Or et le projet du Cégep de Thetford. Ces dernières initiatives constituent des exemples concrets du virage technologique que prend de plus en plus la formation minière au Québec.



La publication a été lancée à l'hiver 2020.

Collaboration au Guide et outils des ressources humaines

Après avoir réalisé le *Portrait numérique de l'industrie minière au Québec* ainsi que le *Cadre de référence des compétences à l'ère numérique*, le Comité sectoriel de main-d'œuvre du secteur des mines (CSMO Mines) et l'Association minière du Québec (AMQ) en collaboration avec l'Institut national des mines ont travaillé ensemble afin de soutenir les entreprises du secteur minier, les organismes et les établissements d'enseignement dans la transition vers l'automatisation et le numérique. Pour ce faire, le *Guide et outils de gestion pour le développement des compétences numériques du secteur minier* a été publié. La publication regroupe des outils de gestion pour faciliter le développement des travailleuses et travailleurs actuels et futurs et pour soutenir les professionnelles et professionnels à l'embauche de 13 emplois ciblés dans les deux précédentes publications. Diffusée auprès des établissements d'enseignement de tout le Québec et des entreprises minières, une série de conférences a permis de faire connaître les compétences numériques essentielles à la mine intelligente et d'adapter l'offre de formation initiale et continue dans les programmes de formation menant au secteur minier.

Une série de conférences pour présenter les publications de l'Institut national des mines et de ses partenaires

• •

L'Institut national des mines, le Comité sectoriel de main-d'œuvre du secteur des mines (CSMO Mines) et l'Association minière du Québec (AMQ) ont travaillé en collaboration afin de soutenir les entreprises du secteur minier, les organismes et les établissements d'enseignement dans la transition vers l'automatisation et le numérique. Quelques conférences ont été données aux entreprises minières ainsi qu'aux établissements d'enseignement de tout le Québec afin de présenter les publications *Portrait numérique de l'industrie minière au Québec*, *Cadre de références des compétences à l'ère du numérique* et *Guide et outils de gestion pour le développement des compétences numériques du secteur minier*. Prendre connaissance des compétences numériques essentielles à la mine intelligente, adapter l'offre de formation dans les programmes de formation menant au secteur minier, mieux comprendre l'évolution des compétences numériques dans le secteur minier, notamment pour 11 métiers spécifiques de l'industrie minière et de 2 métiers incontournables, et faciliter le développement de la main-d'œuvre grâce à des outils de gestion étaient les principaux objectifs ciblés lors de ces présentations. D'autres présentations sont à prévoir au cours de la prochaine année financière.



Estimation des besoins de main-d'œuvre du secteur minier au Québec 2019-2023 avec tendances 2028

• •

C'est plus de 7 300 postes qui seront à combler durant la période 2019 à 2023 dans le secteur minier québécois, c'est ce que révèle une publication lancée le 20 janvier 2020. L'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec sont les trois régions administratives ciblées par la recherche. L'étude estime les besoins de main-d'œuvre en considérant les trois phases du processus

de développement minéral : l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation. Quelque 123 professions et métiers du secteur minier au Québec ont été évalués; des emplois à combler autant par les minières que les entrepreneurs sous-traitants. Il est estimé pour la période 2019-2023 que sur les 7 332 emplois à combler, 64 % vont exiger une formation professionnelle; 14 % vont exiger une formation collégiale, 12 % vont exiger une formation universitaire et 10 % d'autres exigences. Cette étude a été coordonnée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines et a été réalisée par la Table jamésienne de concertation minière avec le soutien de partenaires du gouvernement du Québec tels que Services Québec, ainsi que de l'Institut national des mines du Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail.

Conférences et visites pour mieux faire connaître les travaux de l'Institut national des mines

..



Une présentation des travaux de l'Institut national des mines aux étudiantes et étudiants du Cégep de Thetford a été réalisée en février 2020.

L'Institut national des mines réalise chaque année un bon nombre de conférences afin de présenter son organisation et ses travaux de recherche. En juin, le président-directeur général de l'Institut national des mines, Jean-François Pressé, a réalisé une conférence devant le Conseil régional des partenaires du marché du travail, à Chibougamau. Présenter la Planification stratégique 2018-2023 ainsi que les projets de recherche de l'organisation étaient les principaux objectifs de cette conférence. Un mois auparavant, la table de direction des centres de formation professionnelle de la région de l'Abitibi-Témiscamingue recevait également cette conférence afin de mieux connaître, en plus du mandat de l'organisation, l'industrie 4.0 et ses besoins de formation.

La table des ressources humaines de l'Association minière du Québec accueillait en octobre dernier une conférence présentant les trois plus récentes études, soit le *Portrait numérique de l'industrie minière au Québec*, le *Cadre de références des compétences à l'ère du numérique* et le *Guide et outils de gestion pour le développement des compétences numériques du secteur minier*. Ayant le même contenu, cette conférence a été offerte à nouveau en janvier aux employés et employées de l'entreprise minière d'Agnico Eagle ainsi qu'aux représentantes et représentants des minières et des établissements d'enseignement de l'Abitibi-Témiscamingue. En février c'est au tour du Cégep de Thetford d'assister à cette présentation. D'autres conférences étaient prévues. Cependant, ces conférences ont été reportées en raison de la pandémie.

De plus, près d'une centaine d'étudiantes et d'étudiants ainsi que de professeures et professeurs du diplôme d'études collégiales en Technologie minérale ont reçu la visite du président-directeur général de l'Institut national des mines en février 2020. Intitulée *La main-d'œuvre minière à l'ère de la mine intelligente*, cette conférence avait pour objectifs de présenter l'industrie minière 4.0, l'évolution de la profession de technicienne ou technicien minier et de présenter les aptitudes recherchées à l'ère numérique. Offerte grâce à une invitation de l'Institut canadien des mines (ICM), section Thetford Mines, cette conférence a connu un vif succès.

De plus, le président-directeur général a réalisé de nombreuses visites à travers le Québec afin de mieux connaître les établissements d'enseignement et leur offre de formation. Il a réalisé plusieurs rencontres et visité notamment le Centre de formation professionnelle de la Baie-James (Commission scolaire de la Baie-James), le Centre collégial de Chibougamau et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (point de service à Chibougamau) dans le Nord-du-Québec, le Cégep de Sept-Îles, le Centre de formation professionnelle de Sept-Îles (Commission scolaire du fer) et le Centre de formation de Forestville (Commission scolaire de l'Estuaire) en Côte-Nord et le Cégep de Thetford en Estrie.

L'infolettre *MineAvenir*: les tendances en formation minière et dans le secteur minier

..

L'infolettre *MineAvenir* est une publication hebdomadaire transmise à plus de 1 000 abonnés du secteur de l'éducation et du secteur minier. Chaque semaine, l'équipe de l'Institut national des mines propose un article en manchette afin de faire connaître des initiatives porteuses pour la formation minière au Québec ainsi que des articles touchant des sujets de recherche de l'organisation et ses réalisations. C'est précisément 29 articles qui ont été rédigés en 2019-2020. À chaque publication, trois articles, repérés par la veille informationnelle de l'Institut et écrits par d'autres organisations de partout dans le monde, sont également diffusés. Cybersécurité, formation en ligne et à distance, compétences du 21^e siècle, technologies minières et apprentissage avec outils de simulation sont les principaux thèmes qui ont été abordés cette année.

Un tout nouveau site Internet

..

En mars 2020, l'Institut national des mines a mis en ligne un tout nouveau site Internet, facilitant ainsi la diffusion des publications et des réalisations de l'organisation, notamment à travers les nouveaux médias. Grâce à un moteur de recherche performant, toutes les publications, les projets pilotes et les conférences de l'Institut sont regroupés par thématique afin de faciliter la recherche. Appuyé par l'équipe à la barre de la nouvelle plateforme *Quebec.ca*, l'Institut s'est assuré de respecter les normes graphiques et le *Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec* dans l'élaboration du design du site. Des nouveautés sont également disponibles comme la section À la Une qui propose un nouvel article chaque semaine. De plus, la section *Infolettre MineAvenir* facilite l'abonnement à la publication hebdomadaire tout en répertoriant les dernières infolettres.

La visibilité de l'Institut dans l'espace public et médiatique

..

+ de 40
publications

+ de 5 600
abonnés à ses réseaux

+ de 5
conférences





2. RÉSULTATS

2.1 PLAN STRATÉGIQUE 2018-2023

Cette section a pour objectif de présenter les résultats de l'Institut national des mines relatifs à l'atteinte des cibles établies dans sa planification stratégique 2018-2023.

Sommaire des résultats 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2018-2023

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultat 2019-2020	Page
Orientation 1 : Connaître les tendances en formation minière				
Objectif 1 : Documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale par des activités de veille	Nombre de publications sur les tendances	Cible annuelle : 2 publications par année	Résultat atteint	45
Objectif 2 : Analyser les tendances en innovation susceptibles d'avoir un impact sur la formation minière au Québec	Production de rapports d'analyse des tendances	Cible annuelle : 1 rapport par année	Résultat atteint	45
Orientation 2 : Diffuser les tendances innovantes en formation minière				
Objectif 3 : Promouvoir le résultat des travaux de l'Institut auprès des partenaires institutionnels et corporatifs lors d'événements ciblés et sur des thèmes documentés	Nombre de partenaires institutionnels et corporatifs rejoints	Cible annuelle : 5 partenaires par année	Résultat atteint	46
Orientation 3 : Contribuer à l'actualisation de l'offre de formation				
Objectif 4 : Réaliser des études prévisionnelles et prospectives pour l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel de compétences recherchées	Nombre d'études produites	Cible annuelle : 2 études par année	Résultat atteint	47
Objectif 5 : Réaliser des projets pilotes visant la diversification des modes d'enseignement	Nombre de projets	Cible annuelle : 1 projet tous les deux ans	Résultat atteint	48
Objectif 6 : Soumettre des avis au ministre pour faire évoluer l'offre de formation	Nombre d'avis	Cible annuelle : 1 avis par année	Résultat atteint – une rencontre avec le ministre se réalisera prochainement selon ses disponibilités	48

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultat 2019-2020	Page
Orientation 4 : Contribuer à l'attraction d'une main-d'œuvre diversifiée dans les métiers et les professions du secteur minier				
Objectif 7 : Réaliser des activités de promotion avec des partenaires	Nombre d'activités de promotion avec des partenaires	Cible annuelle : 3 activités réalisées en partenariat par année	Résultat atteint	49
Objectif 8 : Contribuer à la promotion de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les métiers et les professions du secteur minier	Nombre d'organismes rejoints dans les activités de promotion de la RAC	Cible annuelle : 1 nouvel organisme par année	Résultat atteint	50
Objectif 9 : Contribuer à la promotion internationale de la formation minière offerte au Québec	Nombre d'activités de promotion	Cible annuelle : 2 activités par année	Résultat atteint	51

ENJEU 1

LA CONNAISSANCE DES TENDANCES EN FORMATION AYANT UN IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE L'AVENIR

Orientation 1

Connaître les tendances en formation minière

Axe d'intervention 1

Identification des tendances en innovation

Objectif 1

Documenter les tendances innovantes en formation minière à l'échelle mondiale par des activités de veille

Indicateur

Nombre de publications sur les tendances

	2018-2019	2019-2020
Cible	2 publications par année	2 publications par année
Résultats	<i>Rapport sur les tendances en formation minière 2018 (janvier 2019)</i> Recension de la veille informationnelle du 11 janvier 2018 au 28 juin 2018 <i>Rapport sur les tendances en formation minière 2018-2019 (mars 2019)</i> Recension de la veille informationnelle du 13 septembre 2018 au 31 janvier 2019 CIBLE ATTEINTE	<i>Rapport sur les tendances en formation minière (décembre 2019)</i> 7 février au 20 juin 2019. Rapport semestriel tiré de l'infolettre <i>MineAvenir</i> <i>Rapport sur les tendances en formation minière (mars 2020)</i> 12 septembre 2019 au 30 janvier 2020. Rapport semestriel tiré de l'infolettre <i>MineAvenir</i> CIBLE ATTEINTE

Objectif 2

Analyser les tendances en innovation susceptibles d'avoir un impact sur la formation minière au Québec

Indicateur

Production de rapports d'analyse des tendances

	2018-2019	2019-2020
Cible	1 rapport par année	1 rapport par année
Résultats	<i>Transformation numérique et compétences du 21^e siècle pour la prospérité du Québec. Exemple de l'industrie minière – sommaire de gestion (juin 2018)</i> <i>Transformation numérique et compétences du 21^e siècle pour la prospérité du Québec. Exemple de l'industrie minière – ouvrage complet (juin 2018)</i> CIBLE ATTEINTE	<i>Portrait des simulateurs d'engins miniers en formation minière présents dans les centres de formation professionnelle, les cégeps et les entreprises du secteur minier au Québec. Collecte de données (décembre 2019)</i> CIBLE ATTEINTE

Orientation 2

Diffuser les tendances innovantes en formation minière

Axe d'intervention 2

Représentation stratégique ciblée

Objectif 3

Promouvoir le résultat des travaux de l'Institut auprès des partenaires institutionnels et corporatifs lors d'événements ciblés et sur des thèmes documentés

Indicateur

Nombre de partenaires institutionnels et corporatifs rejoints

	2018-2019	2019-2020
Cible	5 partenaires par année	5 partenaires par année
Résultats	Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Amos Semaine minière – salon des exposants (avril 2018) Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Val-d'Or Semaine minière – salon des exposants (avril 2018) Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec Journée des TTP – salon des exposants (avril 2018) Conseil de bande de Chisasibi et Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue (SAENCAT) Journée <i>Business and Higher Education</i> – partenariats et échanges (avril 2018) Revue <i>Ressources Mines et industrie</i> 5 parutions par année Ordre des conseillères et conseillers d'orientation du Québec Colloque – salon des exposants, à Saint-Hyacinthe (juin 2018) Centre de formation professionnelle Val-d'Or Conférence donnée et webinaire en direct au Colloque des formateurs FMTM : Formation modulaire du travailleur minier (juin 2018) CSMO Mines et Association minière du Québec Salon national de l'éducation de Montréal – exposants (octobre 2018) Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Congrès Québec mines – activité de réseautage et salon des exposants, à Québec (novembre 2018) Chambre de commerce de Val-d'Or Dîner-conférence et webinaire (décembre 2018) Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) Colloque sur l'approche orientante – conférence donnée et salon des exposants, à Victoriaville (mars 2019) Infolettre <i>MineAvenir</i> Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'INMQ, notamment la présentation des travaux de l'INMQ. CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE	6 centres de formation professionnelle de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec Conférence donnée auprès des directions des centres (mai 2019) Conseil régional des partenaires du marché du travail Nord-du-Québec Conférence donnée auprès des membres (juin 2019) Mines du futur en Nouvelle-Calédonie Conférence donnée se basant sur les travaux antérieurs (août 2019) Association paritaire en santé et sécurité dans les mines (APSM) Courte conférence donnée au Colloque en Santé et sécurité (septembre 2019) Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Congrès Québec mines – activité de réseautage et salon des exposants, à Québec (novembre 2019) CSMO Mines et Association minière du Québec Présentation d'une conférence sur les compétences à l'ère du numérique devant les établissements d'enseignement et des entreprises minières (janvier 2020) Cégep de Thetford Présentation d'une conférence sur les compétences à l'ère du numérique devant les étudiantes et les étudiants ainsi que le personnel enseignant (février 2020) Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Thetford Mines Conférence donnée sur la mine du futur (février 2020) Revue <i>Ressources Mines et industrie</i> 5 parutions par année Infolettre <i>MineAvenir</i> Près de 800 abonnés de cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'INMQ, notamment la présentation des travaux de l'INMQ. CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE

ENJEU 2

L'ACTUALISATION DE
L'OFFRE DE FORMATION

Orientation 3

Contribuer à l'actualisation de l'offre de formation

Axe d'intervention 3

Identification de nouvelles compétences

Objectif 4

Réaliser des études prévisionnelles et prospectives pour l'élaboration et la mise à jour d'un référentiel de compétences recherchées

Indicateur

Nombre d'études produites

	2018-2019	2019-2020
Cible	2 études par année	2 études par année
Résultats	Portrait numérique de la main-d'œuvre et des entreprises minières (mars 2019) Référentiel de compétences (mars 2019) CIBLE ATTEINTE	Reconnaissance des acquis et des compétences en formation minière de niveau secondaire. Rapport de recherche documentaire (octobre 2019) Outil diagnostique de la maturité numérique des programmes d'études et de formation : application au secteur minier du Québec (phase 1: Grille du diagnostic) (mars 2019) CIBLE ATTEINTE

Axe d'intervention 4

Diversification des modes d'enseignement

Objectif 5**Réaliser des projets pilotes visant la diversification des modes d'enseignement****Indicateur**

Nombre de projets

	2018-2019	2019-2020
Cible	1 projet tous les deux ans	1 projet tous les deux ans
Résultats	SAMI-PRO (septembre 2018) Lancement du projet SAMI-PRO, destiné à la clientèle de la formation professionnelle minière Vidéo interactive (mars 2019) Formation en ligne sur les notions de communication en contexte minier Activité pédagogique sur vidéo 360 degrés (mars 2019) Présentation des métiers et des professions du secteur minier CIBLE ATTEINTE	Projet pilote en formation minière interordres (professionnel, collégial et universitaire) CIBLE ATTEINTE

Objectif 6**Soumettre des avis au ministre pour faire évoluer l'offre de formation****Indicateur**

Nombre d'avis

	2018-2019	2019-2020
Cible	1 avis par année	1 avis par année
Résultats	Avis sur les outils de simulation Dépôt officiel en novembre 2019 au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur CIBLE ATTEINTE	Avis visant à soutenir l'internationalisation de l'offre de formation minière du Québec Version préliminaire présentée au conseil d'administration du 19 mars 2020 et dépôt officiel au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans les prochains mois CIBLE ATTEINTE

ENJEU 3

L'ATTRACTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE
DANS LE SECTEUR MINIER

Orientation 4

Contribuer à l'attraction d'une main-d'œuvre diversifiée dans les métiers et les professions du secteur minier

Axe d'intervention 5

Promotion nationale des métiers et des professions

Objectif 7

Réaliser des activités de promotion avec des partenaires

Indicateur

Nombre d'activités de promotion avec des partenaires

	2018-2019	2019-2020
Cible	3 activités réalisées en partenariat par année	3 activités réalisées en partenariat par année
Résultats	Infolettre <i>MineAvenir</i> Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'INMQ, notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Amos Semaine minière – salon des exposants (avril 2018) Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Val-d'Or Semaine minière – salon des exposants (avril 2018) Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec Journée des TTP – salon des exposants (avril 2018) Revue <i>Ressources Mines et industrie</i> Édition spéciale sur les métiers et les professions dans le secteur minier Ordre des conseillères et conseillers d'orientation du Québec Colloque – salon des exposants (juin 2018) CSMO Mines et Association minière du Québec Salon national de l'éducation de Montréal – exposants (octobre 2018) Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) Colloque sur l'approche orientante – conférence donnée et salon des exposants (mars 2019) ainsi que des articles présentant des portraits de travailleuses et de travailleurs du secteur minier dans la revue <i>L'Informateur</i>	Infolettre <i>MineAvenir</i> Près de 800 abonnés à cette publication hebdomadaire de l'Institut national des mines qui présente chaque semaine un article écrit par l'équipe de l'INMQ, notamment des portraits de travailleuses et de travailleurs Revue <i>Ressources Mines et industrie</i> Édition spéciale sur les métiers et les professions dans le secteur minier CSMO Mines et Association minière du Québec Salon national de l'éducation de Montréal – exposants (octobre 2019) Présentation d'une conférence sur les compétences à l'ère du numérique devant les établissements d'enseignement et des entreprises minières où des métiers et des professions sont ciblés (janvier 2020) Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – section Thetford Mines Conférence donnée sur la mine du futur (février 2020) Zoom minier En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) Mines et vie En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines)

Objectif 7 (suite)**Réaliser des activités de promotion avec des partenaires****Indicateur**

Nombre d'activités de promotion avec des partenaires

	2018-2019	2019-2020
Cible	3 activités réalisées en partenariat par année	3 activités réalisées en partenariat par année
Résultats	Zoom minier En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) Mines et vie En partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre Mines (CSMO Mines) Monemploi.com Diffusion de vidéos présentant des métiers et des professions Guide Choisir Diffusion de publicités de l'Institut national des mines CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE	Guide Choisir Diffusion de publicités de l'Institut national des mines CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE

Axe d'intervention 5

Promotion nationale des métiers et des professions

Objectif 8**Contribuer à la promotion de la Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les métiers et les professions du secteur minier****Indicateur**

Nombre d'organismes rejoints dans les activités de promotion de la RAC

	2018-2019	2019-2020
Cible	1 nouvel organisme par année	1 nouvel organisme par année
Résultats	Université de Sherbrooke Rapport sur la reconnaissance des acquis et des compétences en formation minière de niveau secondaire RAC (mars 2019) Les commissions scolaires qui ont contribué à la recherche : Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois Centre de formation professionnelle Val-d'Or Commission scolaire de la Baie-James Centre de formation professionnelle de la Baie-James Commission scolaire de l'Estuaire Centre de formation professionnelle de Forestville CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE	Université de Sherbrooke Travaux de recherche documentant la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences dans le secteur minier, de la demande d'information jusqu'à l'obtention du diplôme par voie de la RAC (en cours) En partenariat avec : Centre d'expertise en reconnaissance des acquis (CERAC) Commission scolaire Harricana CIBLE ATTEINTE

Axe d'intervention 6

Promotion internationale de la formation offerte par les établissements d'enseignement du Québec

Objectif 9

Contribuer à la promotion internationale de la formation minière offerte au Québec

Indicateur

Nombre d'activités de promotion

	2018-2019	2019-2020
Cible	2 activités par année	2 activités par année
Résultats	48° Nord International (mai 2018) Délégation du Chili Délégation du Bénin Société géologique de France (juin 2018) Trois articles écrits dans la revue <i>Géologue</i> SIM Sénégal (novembre 2018) CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE	Mines du futur en Nouvelle-Calédonie (août 2019) Entente de collaboration avec l'équipe du projet Mines du futur 48° Nord International (décembre 2019) Mission au Maroc Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC) (mars 2020) Signature d'une entente de collaboration avec le gouvernement au Royaume du Maroc; Rencontres également avec : - Le délégué commercial du Canada au Burkina Faso; - L'ambassadeur du Canada en Côte-d'Ivoire; - La déléguée commerciale du Canada en Côte-d'Ivoire et au Libéria; - Le directeur de la société des mines de la Côte-d'Ivoire (SODEMI) et le ministre des Mines et de la Géologie, M. Jean Claude Kouassi; - L'ambassadeur du Canada en République démocratique du Congo et auprès de la République du Congo; - Le délégué commercial du Canada au Ghana; - Le ministre de <i>Lands and Natural Resources</i> du Ghana; - Le délégué commercial du Canada au Mali; - Le directeur de la Géologie et des Mines au Ministère des Mines et du Pétrole du Mali; - Le Haut-commissaire (ambassadeur) adjoint du Canada au Nigéria; - Export Québec. CIBLE ATTEINTE ET MÊME DÉPASSÉE

2.2 DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

L'Institut national des mines n'offre pas de services aux citoyens.



3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Concernant la gestion des ressources humaines, l'Institut national des mines a adopté un plan d'effectif 2019-2020.

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars 2020 incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2019-2020	2018-2019	Écart
Direction générale et conseil d'administration	1	1	0
Projets, recherches et analyses	2	1	1
Administration	2	2	0
Communication	2	1	1
Total	7	5	2

Formation et perfectionnement du personnel

Afin de soutenir le développement professionnel de chaque employé, les besoins en formation continue sont définis et convenus à l'avance avec la personne concernée, lors de son évaluation annuelle. Au cours de la dernière année, treize formations ont été données aux membres de l'équipe de l'Institut national des mines.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2019	2018
Favoriser le perfectionnement des compétences	2 025 \$	404 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	370 \$	3 350 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	200 \$	500 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	31 \$	664 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	820 \$	0 \$

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2019	2018
Proportion de la masse salariale (%)	1 %	1 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,6	3,6
Somme allouée par personne	510 \$	702 \$

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	2019	2018
Cadre	4	1,5
Professionnel	16	12
Soutien	5	4,5

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés régulier (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation. Les départs involontaires comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Les employées et employés de l'Institut national des mines occupent des postes qui ne sont pas assujettis à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1). L'Institut compte cinq employées et employés à temps plein et une employée à temps partiel. Cette année, une personne a quitté volontairement l'organisation pour occuper un autre emploi.

Données accessibles concernant le taux de départ volontaire

Le taux de départs volontaires de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type mutation et n'est donc pas comparable au taux de départs volontaires ministériels. Toutefois, le taux de

départs volontaires ministériels serait comparable à la moyenne de l'ensemble des taux de départs volontaires de chaque organisation puisqu'il comprendrait alors les mouvements de type mutation.

Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

S. O.	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départs volontaires (%)	16 % (1 employé sur 6)	40 % (2 employés sur 5)	0 % (0 employé sur 4)

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

S. O.	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes (%)	100 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%)	100 %

3.2 UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2019-2020 (000 \$)	Dépenses prévues ² au 31 mars 2020 (000 \$)	Dépenses réelles 2018-2019 (000 \$) Source : Comptes publics 2018-2019	Écart (000 \$)	Variation ³ (%)
Traitements et avantages sociaux	606 803	633 513	549 897	83 616	15,2
Services professionnels	362 783	271 437	261 892	9 545	3,6
Frais de déplacement	105 000	75 857	73 825	2 032	2,8
Amortissement des immobilisations corporelles	29 002	26 242	21 953	4 289	19,5
Fournitures et approvisionnements	24 500	20 601	16 434	4 167	25,4
Publicité et communication	43 000	34 515	39 994	(5 479)	-13,7
Frais de formation	6 000	6 198	3 863	2 335	60,4
Frais de représentation	3 915	909	2 308	(1 399)	-60,6
Frais financiers	900	515	752	(237)	-31,5

² Dans ce tableau, les dépenses « prévues » représentent les dépenses réelles en terme comptable.

³ La variation (%), c'est la différence entre les dépenses prévues au 31 mars 2020 et l'écart entre le budget des dépenses 2019-2020 et les dépenses prévues au 31 mars 2020.

3.3 UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projet ⁴	0	0
Activités ⁵	0	56 432
Total	0	56 432

Principales activités en ressources informationnelles des autres ressources y étant affectées

Sécurité de l'information

Le 21 mai 2019, l'Institut a procédé à la nomination de son responsable organisationnel de la sécurité de l'information (ROSI) pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant principal de l'information et de répondre aux différentes cueilletes de données reliées à la gestion informationnelle de notre organisation.

Ce ROSI a participé à une rencontre de la table provinciale des responsables organisationnels qui a eu lieu le 23 mai 2019, à Montréal.

Processus de migration vers l'infonuagique

À l'automne 2019, l'Institut national des mines a accepté de faire partie du projet pilote de migration vers l'infonuagique avec la *Direction principale du programme de consolidation des CTI* des ministères et organismes gouvernementaux du Québec. Ce programme de consolidation piloté par le Centre de services partagés du Québec découle du Décret 38-2019 adopté le 29 janvier 2019 et dont la portée consiste en la réduction significative du nombre de centres de traitement informatique actuels des organismes gouvernementaux du Québec et en la gestion centralisée des infrastructures de traitement et de

stockage, prenant appui en priorité sur des offres infonuagiques publiques qualifiées.

La première action vers l'infonuagique réalisée par l'Institut fut de migrer son logiciel de gestion financière et de comptabilité vers les services infonuagiques de son fournisseur de logiciel SAGE. Cette migration a été réalisée en février 2020.

Les étapes subséquentes du projet pilote consistent à faire diverses évaluations de ses actifs informationnelles, de déterminer les préjudices des différentes migrations et de dresser la liste des fournisseurs de services qui répondront aux besoins de l'Institut. Ces nouvelles étapes se réaliseront au début de l'exercice financier 2020-2021 qui vise une réalisation quasi complète à la fin du mois de juin 2020.

⁴ Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

⁵ Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

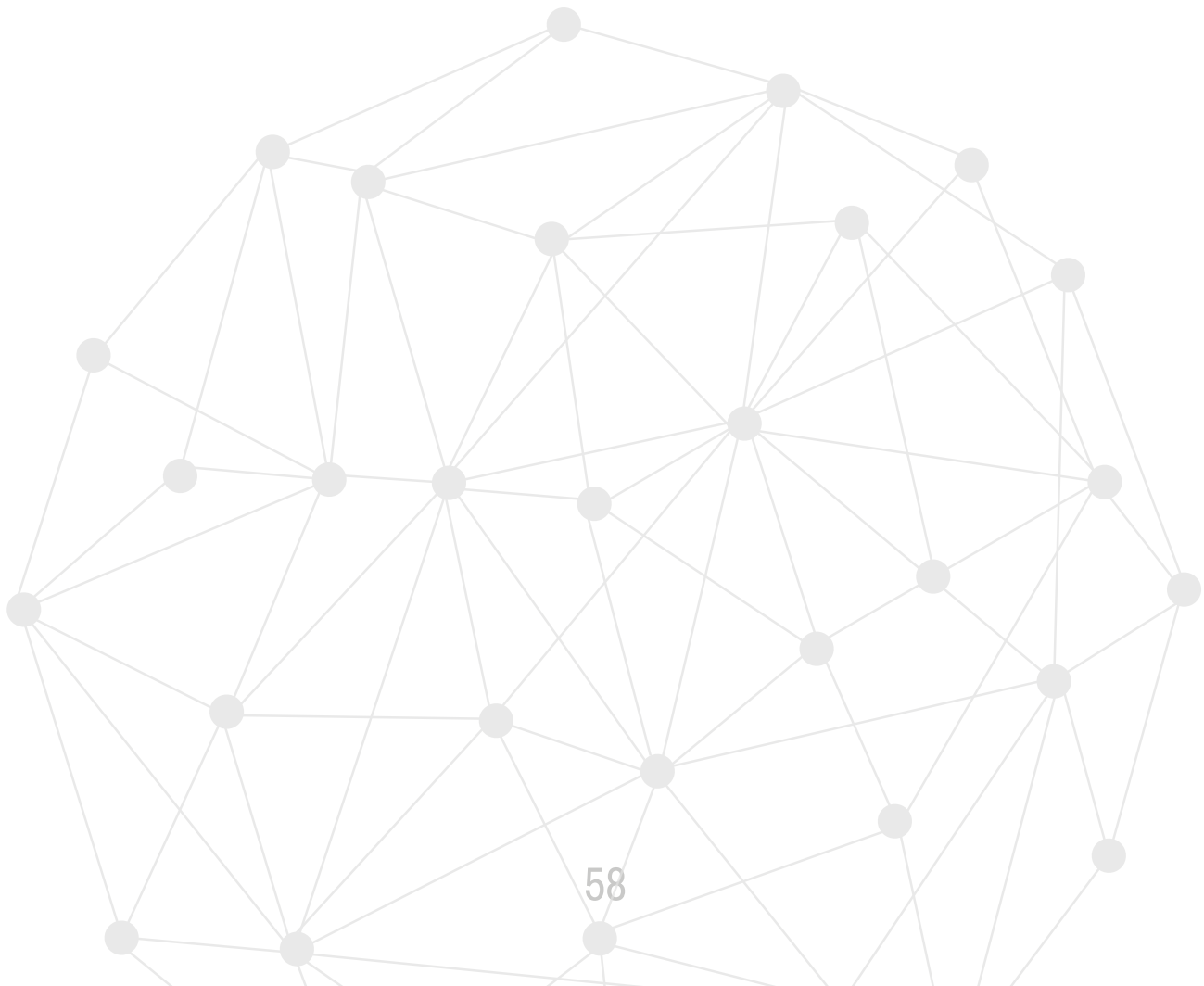
Site web

L'Institut a fait valoir auprès du Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG) que son site Web actuel présentait des problèmes technologiques (mobilité, temps de chargement) et qu'il nuisait à l'atteinte des objectifs de son plan stratégique 2018-2023. Puisque la migration des contenus du site Web de l'Institut national des mines du Québec vers Quebec.ca n'était pas prévue à court terme, l'Institut a demandé une autorisation spéciale pour aller de l'avant dans la mise en place d'un nouveau site.

L'année financière 2019-2020 a permis à l'Institut d'annoncer que le SCG émettait un avis favorable conditionnel à la refonte du site Web de l'INMQ et qu'il avait demandé :

- que les travaux soient réalisés en conformité avec les orientations de la Stratégie de communication numérique adoptée par le Conseil des ministres en décembre 2016;
- que le site mis en ligne s'apparente à Québec.ca, notamment sur le plan des interfaces et de la feuille de style;
- que les travaux soient réalisés en considérant une éventuelle migration des contenus du site vers Québec.ca;
- que le SCG soit informé de l'avancement des travaux à chaque grand jalon du projet.

Après un appel d'offres, l'entreprise Mbianca a été retenue pour réaliser la refonte du site Internet. Toutes les étapes de réalisation ont été franchies et le site Internet a été officiellement mis en ligne le 25 mars 2020 au www.inmq.qc.ca. Concernant l'adresse officielle, www.inmq.gouv.qc.ca, elle sera fonctionnelle au cours du mois de mai 2020 par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ).







4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	2 852		2 852	1.56
2. Personnel professionnel	5 117	57	5 174	2.83
3. Personnel infirmier				
4. Personnel enseignant				
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	3 602		3 602	1.97
6. Agents de la paix				
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service				
8. Étudiants et stagiaires				
Total 2019-2020	11 571	57	11 628	6.36
Total 2018-2019	s. o.	s. o.	8 309	4.55

Contrats de service

Pour la gestion et le contrôle de ses effectifs, l'Institut s'appuie sur la LGCE (RLRQ, chapitre G-1.011) et la Loi sur les contrats des organismes publics (C-65.1). Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	3	135 800 \$
Total des contrats de service	3	135 800 \$

4.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020

Objectif 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Un tout nouveau *Plan de développement durable 2020-2021* a été adopté le 19 mars 2020 lors d'une séance extraordinaire du conseil d'administration. Le plan d'action de développement durable 2020-2021 de l'Institut national des mines se concentre sur la mise en œuvre d'actions qui contribueront à l'atteinte de l'orientation 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 « Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique ». Considérant l'entrée en vigueur de la nouvelle *Stratégie gouvernementale de développement durable 2021-2026* (SGDD), le présent plan d'action se veut bref et concis.

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021
Action 1 : Archiver numériquement les documents dans un système de classification électronique.	- Formuler le personnel sur l'utilisation du système de gestion documentaire - Évaluer le pourcentage d'utilisation du système de gestion documentaire par le personnel	100 % du personnel formé d'ici le 31 mars 2021 100 % du personnel utilise régulièrement le système de classification électronique au 31 mars 2021
Action 2 : Favoriser la réduction des déplacements dans le cadre du travail	- Pourcentage des déplacements impliquant plus de 2 membres du personnel lorsque fait en covoiturage - Proportion des réunions de comités comptant 6 personnes et moins tenues par conférence électronique ou par visioconférence	100 % des déplacements sont faits en covoiturage, lorsque la situation le permet d'ici le 31 mars 2021 100 % des réunions d'ici le 31 mars 2021
Action 3 : Réduire la consommation de papier dans le cadre des activités régulières de l'Institut	Proportion des dossiers de suivi sans papier	80 % des dossiers d'ici le 31 mars 2021
Action 4 : Organiser et tenir des événements de manière écoresponsable	Proportion d'événements organisés par l'Institut intégrant des mesures écoresponsables	Au moins 50 % des événements d'ici le 31 mars 2021
Action 5 : Optimiser la gestion écoresponsable du parc informatique	- Intégrer le réseau informatique de l'Institut au CCTI conformément au décret 38-2019 - Maintenir le nombre actuel d'imprimantes partagées et d'imprimantes monopostes	100 % du réseau informatique est en infonuagique ou hébergé au CSPQ 1 imprimante partagée et 1 imprimante monoposte d'ici le 31 mars 2021
Action 6 : Sensibiliser le personnel envers les attitudes écoresponsables	Pourcentage du personnel sensibilisé à l'écoresponsabilité	100 % du personnel a été sensibilisé d'ici le 31 mars 2021

4.3 OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

L'Institut national des mines n'est pas tenu, selon les instructions sur la réalisation du rapport annuel de gestion 2019-2020, de remplir cette section.

4.4 DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

Dans le cadre de l'application de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, le Protecteur du citoyen a accueilli favorablement, le 1^{er} mai 2017, la demande de dispense de l'Institut national des mines quant à l'application de l'article 18 de cette loi, en s'appuyant sur l'article 19 et sur une balise fixée par le Protecteur même, qui accorde d'emblée une dispense aux organismes de moins de 50 employés qui en font la demande.

En contrepartie de cette dispense, le Protecteur du citoyen exigeait de l'Institut qu'il informe les membres de son personnel du moyen de se prévaloir de leurs droits en vertu de cette loi en communiquant avec le Protecteur du citoyen. Conformément à cette exigence, il est prévu que le président-directeur général transmette une fois l'an une note de service à son personnel pour lui rappeler ses droits en vertu de cette loi et l'inviter à s'adresser au Protecteur du citoyen, si nécessaire.

Aucun renseignement en lien avec la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics n'a été porté à la connaissance du Protecteur du citoyen pour l'exercice 2019-2020.

4.5 ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur l'Institut national* des mines et en considérant le nouveau Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023, les membres du personnel de l'Institut sont nommés selon le plan d'effectif établi par règlement de

l'Institut. De plus, seul le président-directeur général est nommé par décret ministériel. L'Institut national des mines respecte la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., c. A-2.01).

4.6 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS PUBLICS

Le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie qui s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut national des mines a été dûment adopté le 25 novembre 2010, par la résolution INM1011-020. Il est également accessible sur le site Web de l'Institut au www.inmq.gouv.qc.ca.

Il est important de noter qu'aucune irrégularité ni aucun manquement n'ont été observés depuis l'entrée en fonction de chacun des membres du conseil d'administration quant aux règles édictées dans ce règlement.

Un nouveau règlement sur le code d'éthique et de déontologie pour les employés a été élaboré et adopté par le conseil d'administration en décembre 2017. Ce code régit notamment les conflits d'intérêts ainsi que la protection et la confidentialité des renseignements personnels. Il résulte d'une recommandation émise en mai 2017 par le Vérificateur général du Québec. Il est accessible sur le site Web de l'Institut au www.inmq.gouv.qc.ca.

Objet et champ d'application

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de l'Institut national des mines et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
2. Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut, incluant le président-directeur général et la ou le secrétaire d'assemblée.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

Section 1: Règles et principes généraux

3. Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et se référer à la mission de l'Institut et aux valeurs énoncées dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, reproduite à l'annexe I.

4. La contribution des membres du conseil d'administration de l'Institut à la réalisation de sa mission doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
5. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de l'Institut ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

Section 2: Exercice de la fonction d'administrateur

6. Le membre du conseil d'administration de l'Institut se rend disponible pour remplir ses fonctions, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de l'Institut et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

7. Le membre du conseil d'administration de l'Institut met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de l'Institut.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence sur une décision à prendre ou une action à poser.

8. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil d'administration de l'Institut s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et des politiques applicables à l'Institut, à moins que la décision n'ait pour objet de les modifier.
9. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires de l'Institut et l'information afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

Section 3: Discrétion et réserve

10. Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
11. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
12. Le président du conseil d'administration ainsi que le président-directeur général de l'Institut doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
13. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Section 4: Honnêteté et indépendance

14. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Le membre du conseil doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration de l'Institut tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

15. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt visé à l'article 14. Il doit aussi se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

En outre, le président-directeur général de l'Institut ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

16. Le président du conseil d'administration de l'Institut s'assure que le procès-verbal des réunions de l'Institut fait état de toute abstention d'un des membres du conseil sur les décisions portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt.
17. Le président du conseil d'administration de l'Institut, s'il est en conflit d'intérêts potentiel ou apparent, nomme un autre membre du conseil d'administration pour présider la réunion durant les délibérations et le vote.
18. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
19. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne doit pas confondre les biens de l'Institut avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
20. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité, ni aucun autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, toute autre marque d'hospitalité ou tout avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

21. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

22. Le président-directeur général de l'Institut doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
23. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives ou offres d'emploi.

Section 5: Après-mandat

24. Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Institut.
25. Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Institut ou un autre organisme ou entreprise avec lesquels il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Institut est parti et sur laquelle il détient de l'information non dévoilée au public.

Les membres du conseil d'administration de l'Institut ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au deuxième alinéa, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

26. Le président du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil d'administration de l'Institut et informe l'autorité compétente visée à l'article 29 des cas de manquement.

Activités politiques

27. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de l'Institut qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Il doit en outre se démettre de ses fonctions.

Processus disciplinaire et sanctions

28. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit observer les règles et les principes exposés dans le présent code. Au moment de sa nomination, le membre doit signer le document reproduit à l'annexe II attestant qu'il a pris connaissance du présent code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, et qu'il s'engage à les

respecter. La signature de l'attestation par le membre déjà en fonction doit se faire dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur du présent code.

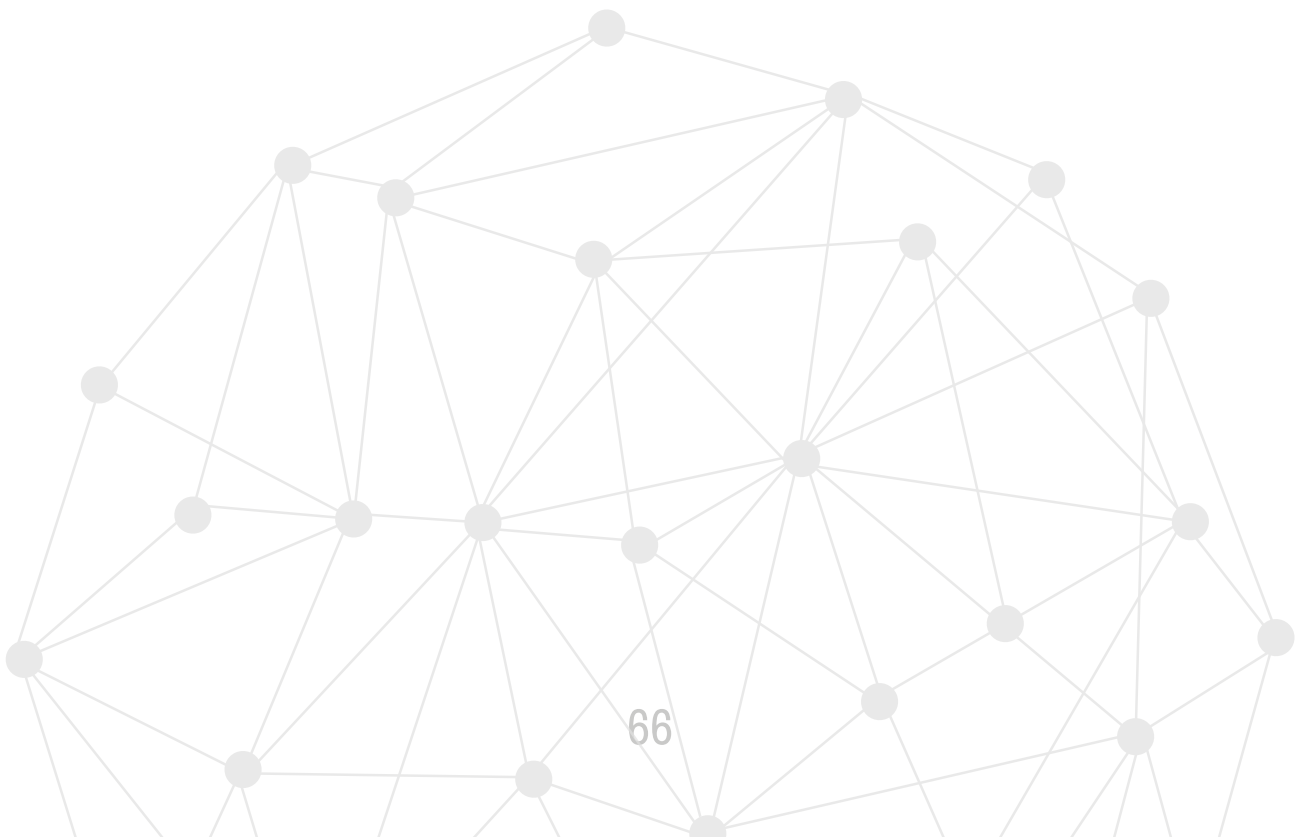
29. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
30. Le membre du conseil d'administration de l'Institut à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente en vue de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
31. L'autorité compétente fait part au membre du conseil d'administration de l'Institut des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

32. Sur conclusion que le membre du conseil d'administration de l'Institut a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, une sanction lui est imposée conformément à l'article 40 de ce règlement.

33. La sanction qui peut être imposée au membre du conseil d'administration de l'Institut est la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
34. Toute sanction imposée à un membre du conseil d'administration de l'Institut doit être écrite et motivée.

Entrée en vigueur

35. Le présent code a été adopté lors de la réunion du 25 novembre 2010 et est entré en vigueur à cette date.



Règlement sur le code d'éthique et de déontologie

DÉCLARATION DE VALEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

(21 novembre 2002, Assemblée nationale, document sessionnel no 1598-20021121)

L'administration publique est appelée à accomplir une mission d'intérêt public en raison des services importants qu'elle doit rendre à la population du Québec et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité.

Cette mission, l'administration publique doit la remplir non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

C'est pourquoi la Loi sur la fonction publique reflète de telles valeurs lorsqu'elle édicte des normes de comportement telles que l'assiduité, la compétence, la loyauté, le respect, l'intégrité, l'impartialité, la neutralité, la discrétion et la réserve. Il en est de même de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, qui prévoit l'imposition de normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs publics.

Ces valeurs prennent une importance accrue en raison de l'autonomie d'action, de l'imputabilité, de la transparence et de la primauté des services aux citoyens réaffirmées par la Loi sur l'administration publique.

La qualité des services aux citoyens et la poursuite de l'intérêt public interpellent donc au plus haut point tous les membres de l'administration publique québécoise, qu'il s'agisse de ses dirigeants, de ses fonctionnaires ou de ses autres employés. Elles orientent la façon de concevoir la relation entre l'administration publique et les citoyens.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et dont il convient d'affirmer les plus fondamentales.

COMPÉTENCE

Chaque membre de l'administration publique s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

IMPARTIALITÉ

Chaque membre de l'administration publique fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considération partisane.

INTÉGRITÉ

Chaque membre de l'administration publique se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

LOYAUTÉ

Chaque membre de l'administration publique est conscient qu'il est un représentant de celle-ci auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

RESPECT

Chaque membre de l'administration publique manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

4.7 GOUVERNANCE DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

L'Institut national des mines n'est pas assujéti à la Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État. Pour démontrer la saine gouvernance de l'organisation, ce rapport annuel de gestion fait état des activités réalisées au cours de son exercice financier 2019-2020.

Fonctionnement des comités

L'Institut national des mines compte cinq comités. La composition respective et le rôle de ces comités ont été revus en décembre 2019. Pour faire suite à l'arrivée éventuelle de trois membres du conseil nommés par le décret 94-2020, le 12 février 2020, une mise à jour a été effectuée. Cette section présente un résumé des activités de chacun de ces comités au cours de l'exercice 2019-2020.

Comité d'audit

Sous la présidence de M. Michel Laplace, le comité d'audit de l'Institut national des mines est composé de quatre membres du conseil d'administration et du président-directeur général. La secrétaire générale agit, sans droit de vote, à titre de secrétaire de ce comité. Chaque membre doit posséder des connaissances de base en gestion et au moins un membre doit avoir des connaissances spécialisées en comptabilité ou connexes à la gestion financière.

Les représentants du Vérificateur général du Québec sont invités à participer à certaines rencontres du comité d'audit dans le cadre de son mandat d'audit des états financiers annuels. Les principaux sujets abordés au cours de ces rencontres ont été :

- la présentation du plan d'audit 2019-2020 par le Vérificateur général du Québec;
- la présentation faite par les représentants du Vérificateur général du Québec sur le résultat de l'audit des états financiers clos le 31 mars 2019;
- l'analyse des prévisions budgétaires 2019-2020 en lien avec l'atteinte des objectifs de la planification stratégique;
- l'approbation des dépenses 2019-2020 du président du conseil dans l'exercice de ses fonctions.

Comité des ressources humaines

Sous la présidence de M. Alain Ouellet, le comité des ressources humaines de l'Institut national des mines est composé de cinq membres du conseil et du président-directeur général. La secrétaire générale agit, sans droit de vote, à titre de secrétaire de ce comité. En 2019-2020, les travaux du comité ont porté sur les sujets suivants :

- Le projet de politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes;
- l'affichage de deux postes et la constitution des comités de sélection, et la réalisation d'entrevues pour l'embauche de deux nouveaux professionnels;
- la révision de certains éléments du Règlement sur les conditions de travail du personnel professionnel et de soutien;
- l'analyse de la mise en place d'un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) comme le prescrit la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (R-17.0.1).

Comité des communications

Le comité des communications de l'Institut est composé de quatre membres du conseil dont M. Régis Simard à la présidence du comité, du président, du président-directeur général et de la conseillère en communication. En 2019-2020, trois rencontres ont eu lieu. Lors de la rencontre tenue le 7 mai 2019, le comité a élaboré les priorités de l'année 2019-2020, notamment les thèmes de recherche à privilégier pour la réalisation de la veille informationnelle et de l'infolettre MineAvenir, alors que le 13 septembre 2019, le comité a participé à l'analyse des soumissions reçues pour la réalisation d'un nouveau site Internet et, finalement, la réunion tenue le 14 février 2019 a permis de présenter le nouveau site Internet au comité des communications ainsi que de présenter des propositions afin de souligner les 10 années d'existence de l'organisation.

Comité du plan stratégique et d'analyse de projets

Le comité de planification stratégique a été fusionné avec le comité d'analyse de projets en septembre 2018. Sous la présidence de M^{me} Josée Méthot, le comité est composé de six membres du conseil et du président-directeur général. Le comité a tenu trois réunions en 2019-2020 soit les 6 et 13 mai 2019 ainsi que le 16 janvier 2020. Les conseillers à l'innovation et à la recherche participent à la rencontre, sans droit de vote, et la secrétaire générale agit à titre de secrétaire de ce comité. Les sujets traités par ce comité en 2019-2020 ont porté sur :

- l'analyse des projets en cours et la révision du plan d'action 2019-2020;
- la préparation du plan d'action 2020-2021 en lien avec le plan stratégique 2018-2023.

Comité de régie interne

Le comité de régie interne de l'Institut national des mines, auparavant nommé comité des règles de régie interne, est composé du président, du président-directeur général et de trois autres membres du conseil d'administration. Ce comité est présidé par M. Belleau et a un rôle de vigie au regard du respect des principes d'éthique et des règles générales de déontologie dévolus aux membres d'un conseil d'administration d'un organisme par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret n° 824-98, 1998 GO 2, 3474), ainsi que de ceux établis dans le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie de l'Institut national des mines.

Il a également comme responsabilité la mise à jour et l'application du Règlement sur les règles de régie interne qui vise à encadrer le fonctionnement du conseil d'administration, d'en préciser le rôle et celui de ses dirigeants, en conformité avec les lois et règlements qui régissent l'Institut.

Aucune réunion ne s'est tenue en 2019-2020.

Membres du conseil d'administration

L'Institut national des mines est administré par un conseil d'administration composé de 18 membres. Leur représentation a été déterminée comme suit par l'article 11 de la Loi sur l'Institut national des mines, telle qu'elle a été modifiée le 1^{er} février 2014.

Nominations

Conformément à l'article 11 de la Loi sur l'Institut national des mines, « [l]e gouvernement, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la

Technologie, nomme 14 membres dont au moins huit doivent provenir de diverses régions du Québec autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale et au moins un doit avoir une compétence en matière comptable ou financière ».

Au 31 mars 2020, 14 membres sont en poste et quatre postes restent à pourvoir. Les membres se répartissent comme suit, suivant l'article 11 de la Loi :

1. un président;
2. un président-directeur général;
3. quatre membres provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ce secteur;
 - 3.1 deux membres provenant des secteurs de l'enseignement collégial et universitaire, concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ces secteurs;
4. un membre provenant de la Commission scolaire Crie et un membre provenant de la Commission scolaire Kativik, nommés après consultation de celles-ci;
5. deux membres provenant des associations d'employeurs du secteur minier, nommés après consultation de ces associations;
6. un membre provenant du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, nommé après consultation de celui-ci;
7. un membre provenant des associations de salariés concernés par le secteur minier, nommé après consultation de celles-ci.

Sont membres du conseil, mais sans droit de vote, le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le sous-ministre de

l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou la personne que chacun peut désigner.

En outre, la composition du conseil d'administration doit tendre à une parité entre les femmes et les hommes.

Mandat du président et des membres du conseil

L'article 12 de la Loi précise que « [l]e mandat du président du conseil d'administration et du président-directeur général est d'au plus cinq ans. Le mandat des autres membres du conseil nommés par le gouvernement est d'au plus trois ans. Ces mandats sont renouvelables ».

Processus de remplacement

L'article 13 mentionne qu'« [à] l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou que leur mandat soit renouvelé ». Toutes les nouvelles nominations et tous les renouvellements de mandat doivent se faire par décret ministériel après consultation des groupes ou des organismes représentés.

Au terme de ces consultations, un dossier contenant notamment des propositions de candidatures pour de nouvelles nominations à des postes devenus vacants en cours d'exercice est transmis au ministre de l'Éducation et peut inclure les candidatures des membres qui souhaitent renouveler leur mandat. Cette liste des candidatures proposées doit respecter le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes.

À la fin du présent exercice, l'Institut demeure en attente d'un décret de nomination à deux sièges vacants.

Au 31 mars 2020

PRÉSIDENT



Guy Belleau

Directeur général du projet
Horne 5 – Ressources Falco

VICE-PRÉSIDENT



Michel Laplace

Directeur général de la Commission scolaire de
la Baie-James

Membre provenant du secteur de l'enseignement
secondaire en formation professionnelle,
concerné par le secteur minier

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Jean-François Pressé

Président-directeur général de l'Institut
national des mines

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS



**Renée-Claude
Baillargeon**

Directrice régionale de Services Québec
du Nord-du-Québec

Représentante du sous-ministre du
ministère du Travail, de l'Emploi et de la
Solidarité sociale



Esther Blais

Directrice des affaires collégiales

Représentante du sous-ministre
du ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur



Sylvain Blais

Directeur général du Cégep de
l'Abitibi-Témiscamingue

Membre provenant des secteurs
de l'enseignement collégial et
universitaire, concernés par le
secteur minier



Mamadou Falilou Diop

Directeur adjoint à l'éducation des adultes

Membre provenant de la Commission
scolaire Kativik



**Jean-Sébastien
Drapeau**

Directeur de la formation professionnelle
– Secteur de l'éducation préscolaire, de
l'enseignement primaire et secondaire

Représentant du sous-ministre
du ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur



Kathy Gauthier

Directrice générale du Comité
sectoriel de main-d'œuvre de
l'industrie des mines

Membre représentante du
CSMO Mines



Alain Guillemette

Directeur général de la Commission
scolaire de l'Or-et-des-Bois

Membre provenant du secteur de
l'enseignement secondaire en formation
professionnelle, concerné par le secteur
minier



Josée Méthot

Présidente-directrice générale de
l'Association minière du Québec

Membre provenant des associations
d'employeurs du secteur minier



André Miousse

Vice-président vie syndicale
de la Fédération de l'industrie
manufacturière

Membre provenant des
associations de salariés
concernées par le secteur
minier



Christiane Morin

Directrice générale du développement
de l'industrie minière

Représentante du sous-ministre
du ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles



Alain Ouellet

Directeur général de la Commission
scolaire de l'Estuaire

Membre provenant du secteur de
l'enseignement secondaire en formation
professionnelle, concerné par le secteur
minier



Richard Poirier

Directeur général de la
Commission scolaire du Fer

Membre provenant du secteur
de l'enseignement secondaire
en formation professionnelle,
concerné par le secteur minier



Régis Simard

Directeur général de la Table jamésienne
de concertation minière

Membre provenant des associations
d'employeurs du secteur minier



Poste vacant

Membre provenant de la Commission
scolaire Crie



Poste vacant

Membre provenant des secteurs
de l'enseignement collégial et
universitaire, concernés par le
secteur minier

Départ en cours d'exercice**Johanne Jean, administratrice**

En septembre 2019, l'une des membres fondatrices du conseil d'administration de l'Institut national des mines, M^{me} Johanne

Jean, annonçait sa démission. Ayant réalisé un mandat d'un peu plus de 9 années, sa rigueur et sa vision stratégique ont été fort pertinentes pour la réalisation du mandat de l'Institut national des mines. Son apport a été apprécié par tous ses collègues du

conseil. L'Institut national des mines souhaite témoigner une profonde reconnaissance pour son engagement et son intégrité tout au long de son mandat.

4.8 ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

L'Institut national des mines n'est pas assujéti à la Loi sur la Gouvernance des sociétés d'État.

4.9 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le respect de la Loi, l'Institut national des mines a mis en place un site Web qui permet d'informer le public sur le rôle de l'Institut et de donner accès à ses procès-verbaux et à ses règlements de même qu'à diverses informations d'intérêt public. Deux demandes d'accès aux documents en vertu de la Loi ont été adressées à l'Institut durant l'année 2019-2020.

L'accès aux renseignements personnels dans l'organisme est assuré avec rigueur. Les moyens mis en place pour protéger ces renseignements sont respectés intégralement.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	2
---------------------------------	---

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs (nombre)	Demandes d'accès à des renseignements personnels (nombre)	Rectification (nombre)
0 à 20 jours	2	0	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	2	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière			Dispositions de la Loi invoquées ↓
	Demandes d'accès		Rectifications (nombre)	
	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)		
Acceptée (entièrement)	2	0	0	s.o.
Partiellement acceptée	0	0	0	
Refusée (entièrement)	0	0	0	
Autres	0	0	0	s.o.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

4.10 EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Les ministères et organismes soumis à la Loi sur l'administration publique ont la responsabilité de veiller à appliquer la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, adoptée en 2011. Les ministères et organismes doivent rendre compte des éléments présentés dans les tableaux suivants.

Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire ?	Non
Combien d'employées et employés votre organisation compte-t-elle ?	Moins de cinquante
Avez-vous un comité permanent ?	Non
Si oui, y a-t-il des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, combien ?	-
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquer lesquelles :	-

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle ? Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de votre organisme après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française ?	Oui, le 21 septembre 2017
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, à quelle date les modifications ont-elles été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisme après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française ?	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquer lesquelles.	Oui, les nouveaux membres de l'équipe ont reçu la politique linguistique lors de leur arrivée.
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour faire connaître votre politique linguistique et pour former le personnel quant à son application ?	-

4.11 ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Par ses pratiques, l'Institut national des mines encourage la parité au sein de son conseil d'administration et de son équipe de travail.

4.12 POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

L'Institut ne dispense aucun service direct au citoyen. En revanche, il offre certains services d'information à la population en général qui portent sur le résultat de ses travaux de recherche, de sa veille informationnelle et la mise en place de différents projets qui traitent de l'évolution technologique des différents milieux de travail miniers et qui ont un impact sur la formation offerte par les établissements d'enseignement du Québec.

125, rue Self
Val-d'Or (Québec) J9P 3N2
Tél. : 819 825-4667
Télec. : 819 825-4660
info@inmq.qc.ca
inmq.gouv.qc.ca

**Institut national
des mines**

Québec 